

New Europe College Yearbook 2006-2007



EMILIAN CIOC
SORANA CORNEANU
SORIN COSTREIE
CĂLIN NICOLAE COTOI
CĂLIN GOINA
DAMIANA GABRIELA OȚOIU
ADRIAN PAPAHAĞI
MAGDA RĂDUȚĂ

Editor: Irina Vainovski-Mihai

Copyright © 2009 – New Europe College

ISSN 1584-0298

NEW EUROPE COLLEGE

Str. Plantelor 21

023971 Bucharest

Romania

www.nec.ro

Tel. (+4) 021 327.00.35, Fax (+4) 021 327.07.74

E-mail: nec@nec.ro



DAMIANA GABRIELA OȚOIU*

Née en 1977, à Bucarest

Doctorante en science politique, Université Libre de Bruxelles et Université de Bucarest

*Thèse : Politique et politiques urbaines en Roumanie (post)socialiste
Perdants et bénéficiaires des processus de nationalisation et de restitution des
immeubles nationalisés*

Assistante, Faculté de Sciences Politiques, Université de Bucarest
Chercheuse affiliée, CEVIPO (Centre d'Etude de la Vie Politique), Université
Libre de Bruxelles

Membre des plusieurs associations professionnelles, e.g. International
Association for South-East European Anthropology (vice-présidente), Soyuz:
The Research Network for Postsocialist Cultural Studies (American
Anthropological Association), European Association of Social Anthropologists

* She was a Britannia – NEC Fellow for the academic year of 2006-2007.

Stages de recherche à Max Planck Institute for Social Anthropology, Halle (dans le cadre du projet "Legal pluralism", 2007) ; Institut für die Wissenschaften vom Menschen, Vienne (Robert Bosch Fellow, 2009)

Bourses d'étude et de recherche, e.g. bourse AUF d'études doctorales (2003-2007), bourse de participation au séminaire de recherche « Studying Antisemitism in the 21st Century », United States Holocaust Memorial Museum (2008)

Études et articles dans des revues roumaines et étrangères

LA « PROPRIÉTÉ JUIVE » DANS LA ROUMANIE COMMUNISTE (1945-1989) ENTRE LE MODÈLE SOVIÉTIQUE ET LE SPECTACLE DE L'AUTONOMIE*

Introduction

« Je suis arrivée en Israël avec un papier sur lequel on avait écrit : 'Laisser passer. Citoyenneté – aucune'. [...] Pour pouvoir émigrer [en 1961], on m'avait fait signer un document par lequel je renonçais à la citoyenneté roumaine et à tous les droits qui en découleraient »¹, avoue une écrivaine israélienne, en ajoutant qu'elle n'entend nullement demander la citoyenneté roumaine ou les propriétés en Roumanie, comme le font certains des citoyens israéliens d'origine roumaine. Ce n'est pas un cas singulier : une bonne partie des plus de 280 000 Juifs² provenant de Roumanie qui ont fait l'*aliyah*³ entre 1948 et 1989 ont été forcés de renoncer à leur citoyenneté et de céder ou de « vendre » à l'État roumain leurs propriétés immobilières. Le même type de « donation » faisaient les Juifs qui émigraient en Europe ou aux États-Unis : « Uniquement ceux dont la famille paye une rançon d'environ 3 – 4 000 USD peuvent quitter

* L'article fait partie d'une recherche doctorale plus ample, menée dans le cadre de l'Université de Bucarest et l'Université Libre de Bruxelles (sous la coordination des professeurs Cristian Preda et Jean-Michel De Waele) et consacrée au thème *Politique et politiques urbaines en Roumanie (post)communiste*. Au cours de mon stage dans le cadre du New Europe College j'ai élaboré une étude de cas centrale pour ma recherche doctorale : *La (re)constitution de la propriété privée en Roumanie post-communiste. Le cas de la Communauté Juive*. L'analyse du processus d'expropriation des biens dans la Roumanie communiste, que j'avais initialement considérée une étape préliminaire de mon investigation, est devenue une recherche à part entière. J'expose ses résultats dans le présent article.

[le pays]. Évidemment, ils doivent renoncer à toutes leurs possessions, à la maison, aux meubles [...] Dans le cas des Juifs qui n'ont pas de famille à l'étranger qui puisse payer cette rançon, il n'y a qu'une possibilité [...]: faire une donation à l'État – leur maison et tous leurs biens »⁴.

Parallèlement aux « donations » faites par les membres de la communauté juive et au processus de « nationalisation » des propriétés (immobilières, foncières, industrielles etc.), des biens appartenant aux communautés et aux organisations juives entrèrent dans la possession de l'État tout au long du régime socialiste. Des lieux de culte, écoles, hôpitaux, maisons de retraités, cantines, immeubles d'habitation, jusqu'aux pianos qui pourraient « êtres utilisés dans des usines, pour hausser le niveau culturel de notre prolétariat »⁵ - un nombre considérable de biens appartenant aux communautés juives furent étatisés et mis à la disposition des nouvelles structures politiques et administratives de l'Etat communiste. Élément central de la stratégie communiste visant le contrôle et la liquidation de la vie communautaire juive, ces nationalisations étaient évoquées comme partie intégrante des « accomplissements du régime de démocratie populaire, qui assure la liberté religieuse »⁶. Par exemple, l'existence des institutions d'enseignement et de vastes réseaux juifs d'assistance sociale et médicale serait désormais inutile, vu que ces sphères de la vie communautaire deviennent le monopole de l'Etat⁷, au nom d'une « égalité totale avec les Roumains et avec d'autres minorités nationales »⁸.

C'est ce processus de spoliation économique que nous nous sommes proposés de retracer, en prenant comme étude de cas les biens de la « communauté juive » (qu'il s'agisse de biens individuels ou communautaires), notamment les biens immobiliers détenus en milieu urbain. L'enjeu essentiel de cet article n'a pas été de faire, à l'aide des instruments de l'historien, une reconstitution exhaustive du processus de nationalisation des biens individuels ou communautaires « juifs », mais de donner une interprétation politique de ce processus. Et, pour faire cela, nous avons essayé de mettre en parallèle l'histoire du Parti Communiste Roumain⁹ après son arrivée au pouvoir et les politiques que le Parti-État a imaginé pour « remodeler » la propriété « juive ».

Ces « histoires parallèles » nous ont mené, en tout premier lieu, à observer les différentes stratégies d'expropriation ou les acteurs qui les ont conçus et qui les ont mis en application. Cette « reconstitution » historique a été fondée sur des sources hétérogènes et largement inédites : les archives des principales institutions économiques de l'Etat communiste

(la Banque Nationale et le Ministère de l'Économie Nationale) ; du Parti-État – les archives du Comité Central du Parti Communiste Roumain ; des principales institutions répressives de l'État – notamment de la *Securitate* (la police politique) ; des organisations internationales juives représentées en Roumanie (e.g. Joint Distribution Committee) ; des institutions communautaires Juives de Roumanie, y compris des pseudo-institutions communautaires créées par le Parti Communiste pour exercer un contrôle direct sur la Communauté (le Comité Démocratique Juif) – pour ne mentionner que les plus importantes sources documentaires.

En second lieu, ce tableau des tactiques de spoliation a été complété par une interprétation politique (inévitablement partielle) du phénomène. Nous sommes partis d'un constat banal : le fait que le Parti-État semble promouvoir des politiques hésitantes, ambiguës à l'égard des biens communautaires et individuels « juifs » (tant en synchronie qu'en diachronie). De ce constat dérive une série de questions élémentaires : l'attitude par rapport à la nationalisation des propriétés « juives » est-elle unitaire à l'intérieur du Parti Communiste ? Ou bien, par contre, cette question engendre-t-elle des tensions et des controverses entre différentes factions ou groupuscules à l'intérieur du parti ? Comment les différentes politiques au sujet de la propriété « juive » imaginées par les leaders politiques roumains changent-elles au cours du temps ? Et, si on peut observer un changement significatif, comment pourrait-on l'expliquer ? Et comment ce changement est-il justifié et légitimé par les « acteurs principaux » de ce changement, les législateurs ? Finalement, quelle est la réaction des sujets de ce changement (notamment les communautés locales et les organisations internationales juives) ?

La principale hypothèse que nous avons avancée et décortiquée est que le type de régime instauré en Roumanie (le « sultanisme patrimonial »¹⁰), les principales stratégies de légitimation politique de ce régime (et surtout la consolidation du mythe de l'indépendance par rapport à Moscou), la politique étrangère menée par la Roumanie dans certaines circonstances (géo)politiques et les enjeux économiques évidents – constituent autant de facteurs explicatifs qui nous permettent de comprendre les politiques à l'égard de la propriété « juive ». Tous ces facteurs explicatifs pourraient être sous-tendus par l'histoire du « stalinisme national »¹¹ roumain. L'histoire de la propriété « juive » ne peut pas être comprise en ignorant « l'étrange dialectique entre désoviétisation et déstalinisation »¹² ou bien les antagonismes internes au Parti Communiste. En nous fondant sur la littérature historique existante¹³, nous avons essayé

de suivre de possibles corrélations entre l'histoire du stalinisme roumain et les politiques à l'égard de la propriété « juive ».

Tout étant conscients de l'impossibilité pratique de faire une recherche exhaustive qui se déploie sur plusieurs décennies, nous n'avons pas opéré une délimitation chronologique *a priori*. Néanmoins, dès l'étape de la recherche préliminaire (tant des sources primaires que des sources secondaires), l'importance relative de certains intervalles s'est imposée comme une évidence. Deux intervalles sont décisifs pour l'histoire de la communauté juive (et implicitement pour la situation de la « propriété juive ») : une étape de *Gleichschaltung*, de « rajustement », d'adoption servile du modèle conçu à Moscou (à la fin des années 1940 et au début des années 1950) et une étape de prétendue délimitation du modèle soviétique et de l'adoption d'une « voie nationale » (notamment dans la deuxième moitié des années 1960). Par conséquent, notre analyse privilégie l'examen des mécanismes politico-juridiques de « redéfinition » de la « propriété juive » envisagées durant ces deux périodes, sans néanmoins totalement négliger d'autres périodes, moins significatives.

Parmi tous les types de propriété « redéfinies » pendant l'époque communiste, nous avons choisi d'examiner deux. Le sous-chapitre *Monter en 'Eretz Israel' : le prix à payer* est consacré aux propriétés que les futurs émigrants étaient tenus céder ou « vendre » à l'Etat pour obtenir le passeport tant désiré. Un autre type de propriété (cette fois-ci communautaire) est au centre du sous-chapitre suivant *Les lieux de culte - entre politisation, surveillance et démolition*, qui retrace le sort des propriétés les plus symboliques pour la Communauté Juive en tant que communauté religieuse, les lieux de culte. Non moins significative, la situation d'autres biens communautaires dont la liquidation à la fin des années 1940 équivaut à un essai de contrôler la Communauté Juive (notamment les réseaux d'assistance sociale, les institutions médicales et d'enseignement) ou d'autres biens individuels (par exemple les biens confisqués pendant les déportations et dont les propriétaires ne survécurent pas à la seconde guerre mondiale) ne sera pas analysée dans cet article.

1. Monter en « Eretz Israel » : le prix à payer

L'agent « Solomon », après avoir accompli sa tâche usuelle (la surveillance de l'activité quotidienne du chef rabbin) informe un capitaine de la *Securitate* « que le chef rabbin Rozen M., à la fin du service religieux,

s'est exclamé en Hébreu : 'l'année prochaine à Jérusalem'. Ce vœu [ajoute l'agent « Solomon »], est inscrit dans les livres de prière, mais la Fédération [des Communautés Juives de Roumanie] a interdit dernièrement sa prononciation pendant l'office religieux »¹⁴. La phrase rituelle « l'année prochaine à Jérusalem », qui désigne le (désir du) « retour » vers Sion, près des lieux saints du judaïsme, était devenue tabou durant l'époque communiste (comme conséquence de l'antisionisme officiel).

Mais en Roumanie ce « retour » a une histoire qui remonte au 18^{ème} siècle¹⁵, époque où les premiers juifs hassidim¹⁶ font l'*aliyah*. Le 19^{ème} siècle (qui était d'ailleurs l'époque de la naissance du sionisme comme idéologie politique nationaliste) voit l'apparition en Roumanie des premières associations dont le but était la colonisation d'*Eretz Israel*, l'organisation à Focșani de la première conférence sioniste et les premières caravanes d'émigrants roumains qui ont fondé des colonies en Palestine (e.g. Rosh Pina, Zichron Ya'acov)¹⁷. L'*aliyah* roumaine continue dans la période de l'entre-deux-guerres et même durant la deuxième guerre mondiale, pendant le gouvernement pro-Nazi de Antonescu (l'allié des pays de l'Axe). Ce phénomène suscite la réaction de l'Allemagne nazie, qui attire l'attention au maréchal Antonescu que « l'immigration des juifs roumains menace nos amis, les Arabes »¹⁸. Le sauvetage des juifs déportés en Transnistrie constituait l'objet des transactions tant quasi-officielles (entre le gouvernement pro-Nazi et David Ben-Gurion et les leaders sionistes)¹⁹, que non-officielles (entre les dirigeants politiques ou les fonctionnaires roumains et les familles des déportés).

Si l'*aliyah* était loin de représenter un phénomène nouveau, le gouvernement Antonescu introduit toutefois une innovation. Il va bureaucratiser le phénomène (en créant une Commission ministérielle pour la réglementation des problèmes d'émigration des juifs) et l'utiliser comme prétexte pour la spoliation des potentiels émigrants ou de leurs familles²⁰. La commission coordonnait les différentes institutions (militaires ou civiles) qui étaient impliquées dans l'émigration et décidait sur les taxes à payer par les émigrants, la moitié de ces taxes étant versée aux autorités de l'Etat²¹. La bureaucratisation, la pseudo-légalisation et le strict contrôle du phénomène par l'Etat étaient nécessaires, constate Dean²², pour s'assurer que le principal bénéficiaire de l'expropriation serait l'Etat, en dépit du fait que la corruption généralisée et le gain individuel étaient des pratiques inhérentes²³. L'émigration des survivants de Transnistrie serait, selon Leibovici – Lais, la première « affaire émigration contre argent »²⁴ quasi-légalisée et bureaucratisée par les autorités roumaines.

Cette « affaire » sera « perfectionnée » pendant le régime communiste (tant à l'époque de Gheorghe Gheorghiu-Dej qu'à l'époque de Nicolae Ceausescu), en dépit des nombreuses hésitations des leaders communistes au sujet de l'*alyia*²⁵. Il est bien probable que la motivation pour laquelle les dirigeants communistes autorisèrent l'émigration eût été principalement économique : la spoliation des émigrants et de leurs familles (tenus à payer toute une série de taxes et à « donner » ou à « vendre » leurs biens immobiliers au profit de l'Etat), l'obtention des récompenses de la part de l'Etat d'Israël et/ ou des organisations juives internationales (récompenses financières ou « dons » et « échanges de produits »), ou d'autres avantages économiques (la conclusion des traités de coopération commerciale, l'aide à obtenir des emprunts internationaux à taux zéro)²⁶. D'autres finalités de l'émigration n'étaient nullement négligeables : la propagande politique en faveur du régime de « démocratie populaire », surtout visant à renforcer le mythe de l'indépendance par rapport à Moscou (« l'ouverture des frontières » pour des raisons « humanitaires » en était l'un des sujets privilégiés) ou le soutien de la politique étrangère roumaine (le rapprochement de Washington, le maintien des relations diplomatiques avec Israël et même le rôle que Ceausescu aurait voulu assumer, celui de médiateur des conflits du Moyen-Orient).

Le schéma bureaucratique des migrations ethniques ou de retour²⁷ ne change pas dramatiquement tout au long de la période communiste. Ces migrations étaient possibles si deux conditions étaient remplies. Premièrement, les dirigeants roumains auraient dû négocier préalablement avec de hauts officiels du gouvernement du « pays-mère », soit directement, soit par l'intermédiaire des organisations et des institutions spécialisées (e.g. Jewish Agency²⁸ ou Liaison Bureau²⁹, dans le cas de la Communauté Juive) ou non-spécialisées (e.g. Joint³⁰), des représentants diplomatiques, des services secrets ou tout simplement des personnes qui avaient assumé le rôle d'intermédiaires (e.g. Henry Jacober)³¹. Ces négociations portaient surtout sur l'ampleur et le *timing* de l'émigration, sur les « récompenses » que les gouvernements des « pays-mère » (ou différentes organisations non-gouvernementales) étaient supposés payer à la Roumanie et parfois sur les stratégies d'éviter la publicité autour de ce processus.

La deuxième condition devait être remplie par le potentiel émigrant et consistait en parcourir plusieurs étapes administratives, qui comprenaient le paiement d'une série de taxes, le renoncement aux biens immobiliers (leur « donation » à la faveur de l'Etat ou bien leur

vente à des prix inférieurs au prix du marché) et, dans certains cas, le renoncement à la citoyenneté roumaine et/ ou à des droits qui en découleraient, par exemple le droit à recevoir une pension. En marge de ce parcours (quasi)formel et fortement bureaucratisé, se construisait tout un réseau de personnes qui auraient pu « faciliter » ce parcours, un réseau de pratiques informelles, illégales (par exemple intercéder l'obtention d'un passeport ou d'un certificat de voyage, dans les cas où les autorités administratives refusaient ou retardaient sa délivrance, ou diminuer le temps d'attente avant le départ).

Parfois, l'émigration et le processus simultané de spoliation des expatriés semblent échapper presque totalement au contrôle de leurs organisateurs. Ce serait le cas de l'opération « Les pérégrins », lancée en 1970 à l'ordre de Nicolae Ceausescu et organisée par la *Securitate* (Direction Générale des Renseignements Externes – DGRE, plus exactement par le troisième département de la DGRE, qui était chargé des problèmes d'émigration et de contre-espionnage)³². Les potentiels candidats à l'émigration (Roumains, Roumains d'origine juive ou allemande) étaient contactés par des officiers du DGRE ou par des intermédiaires, qui leurs offraient la possibilité d'obtenir un passeport ou un certificat d'émigration en échange de l'argent ou de biens immobiliers. Si les « tarifs » pratiqués par le DGRE variaient de 826 à 10 000 dollars par personne³³, les potentiels émigrants étaient forcés parfois à offrir beaucoup plus, avouent mes interlocuteurs qui ont émigré aux Etats-Unis (probablement) dans le cadre de cette opération, entre 1970 et 1973.

« Nous sommes finalement entrés en contact à travers mon cousin qui avait émigré aux Etats Unis avec un expert de l'émigration [...]. Il nous a annoncé que nos parents avaient déjà payé nos passeports [15 000 dollars, pour mon interlocuteur et sa femme, n.n.]. Mais il y a encore un petit détail : 'ils' voudraient acheter la maison. Moi, je me suis dit – pourquoi aurai-je encore besoin de la maison ? Notre départ, c'est pour de bon.. [...] J'ai répliqué : [ce prix] est vraiment très bas par rapport aux prix qui existent sur le marché. Oui, rétorqua M'sieur Sandu, mais vous savez.. les passeports vous les aurez, car vous les avez déjà payés.. mais il y a tellement de dossiers empilés les uns sur les autres.. les vôtres pourraient être soit parmi les premiers, soit parmi les derniers.. et ça peut durer des années.. [...] Finalement, il nous a dit que nous devrions amener les vieux (y compris ma grand-mère qui avait 86 ans) car c'est plus facile et plus rentable de faire les formalités pour l'ensemble de la famille. De plus, ils auraient pu avoir des problèmes après notre départ.. [...] Nous avons donc laissé toutes ces maisons, tant à Bucarest qu'à Fălticeni »³⁴.

L'opération « Les pèlerins » serait suspendue trois ans plus tard, en 1973, vraisemblablement en raison du détournement d'une bonne partie des fonds obtenus par les officiers du DGRE ou par les agents de la *Securitate* impliqués dans l'opération³⁵.

Les conséquences économiques de la décision d'émigrer étaient donc appréciables. Aux taxes instituées pour chaque étape du processus administratif (e.g. obtenir le passeport et « l'acte de nationalité », renoncer à la citoyenneté, faire preuve de l'absence des comptes dans des banques étrangères) et aux « donations » ou aux ventes des logements à des prix établis par l'Etat, s'ajoutaient parfois des « récompenses » quasi-légales ou illégales payés aux intermédiaires et « facilitateurs ». De plus, pour la majorité des potentiels émigrants cette décision équivalait à la perte de l'emploi : une fois la demande d'émigration déposée, la plupart des employeurs licenciaient leurs salariés ou leur demandaient de déposer leur démission. En dépit du prix significatif à payer, le nombre de dossiers qui attendaient la résolution dépassait parfois 100 000³⁶, la légation de l'Etat d'Israël³⁷ et les préfectures de la police³⁸ ont été maintes fois « prises d'assaut » par des requérants, tandis que sur la porte d'entrée dans le Temple Choral de Bucarest on pouvait lire en 1981 l'avertissement : « On ne fait pas de conversions ! »³⁹.

Si le schéma d'organisation bureaucratique de l'émigration que nous venons de présenter reste en grandes lignes constant, la position du Parti Communiste à l'égard de l'*aliyah* change. Les deux sous-chapitres suivants vont essayer de surprendre ces changements, notamment en fonction de la position soviétique (implicitement des changements qui intervenaient dans cette position), des rapports qui existaient entre Bucarest et Moscou et du contexte géopolitique plus large.

1.1. Les années 1940-1950. L'*aliyah* et la « collaboration » roumaino-soviétique dans l'expropriation des « biens juifs »

En 1946, en pleine campagne électorale, une petite brochure distribuée dans les rues de Bucarest invitait les Juifs roumains à trouver « Une seule réponse à l'impérialisme britannique. Votez la liste no. 1 des Sionistes Révisionnistes Unis ! ». Le projet politique que la petite formation proposait à ses potentiels électeurs était explicite : « LA VOIE VERS LA LIBERATION. État Israélite, gouvernement juif, pouvoir armé ». En 1946, l'existence des organisations (et des projets politiques) sionistes était non seulement acceptée, mais parfois encouragée par les dirigeants politiques

récemment instaurés⁴⁰, les sionistes étant considérés des alliés des communistes et de l'Union Soviétique dans la « lutte anti-impérialiste », antibritannique. Liviu Rotman note même l'exemple d'une manifestation politique co-organisée par les communistes et les sionistes en juin 1948, à l'occasion de la proclamation de l'Etat d'Israël, où l'un des slogans acclamés a été *Aliya ve agana* (émigration et défense, en hébreu).

Après la prise du pouvoir par les communistes, l'*aliyah* de Roumanie continue (étant coordonnée par les organisations sionistes de Roumanie et du *Yishouv*⁴¹), dans les limites instituées par le gouvernement britannique, en tant que puissance mandataire. Mais le nombre de potentiels émigrants (principalement des réfugiés des pays voisins – la Pologne, l'Hongrie, des rescapés de Transnistrie – spécialement des orphelins et des *haloutsim*, des pionniers sionistes) était considérablement supérieur au nombre de certificats d'entrée en Palestine – quelques centaines par mois⁴². Il y a donc un double mouvement migratoire – l'émigration légale (*Aliyah Aleph*), qui respectait les quotas établis par le Royaume Uni en Palestine mandataire, et une émigration clandestine (*Aliyah Bet*), qui ne respectait pas ces quotas.

La dernière vague d'émigration légale sera organisée en octobre 1945⁴³. Entre octobre 1945 et l'instauration de l'Etat d'Israël l'*aliyah* de Roumanie a été clandestine : sans l'accord des autorités britanniques mais, dans la plupart des cas, avec l'accord des autorités roumaines. Ainsi, les pressions britanniques pour mettre fin à l'*Aliyah Bet* se font sentir et deviennent sujet de débats et controverses à l'intérieur du Bureau Politique.

La position des dirigeants communistes à l'égard de l'*aliyah* n'est ni unanime, ni cohérente. Selon un ancien coordinateur du *Liaison Bureau* que nous avons interviewé⁴⁴, il y avait deux courants dans le bureau politique du parti : les adeptes et les adversaires de l'*aliyah*. Les membres du politburo qui soutenaient ce projet, parmi lesquels Bodnara (le chef des services secrets, ultérieurement vice-Premier ministre) le faisaient principalement pour des raisons pragmatiques : l'émigration d'un nombre considérable de personnes aurait pu apaiser la pénurie des logements et le chômage auxquels la Roumanie se confrontait après la guerre⁴⁵. Pratiquant un mimétisme parfait de la rhétorique soviétique, les dirigeants favorables à l'*aliyah* invoquaient également d'autres arguments pour soutenir l'émigration en Palestine, le plus important étant « la nécessité de contrecarrer l'impérialisme britannique ». D'autres membres du politburo adoptaient une position principalement anti-émigration,

remarque Rotman⁴⁶, en se référant notamment aux déclarations politiques de Vasile Luca (membre du bureau politique du parti, représentant du groupe « moscovite »). En dépit de l'inexistence d'une position claire, cohérente et unanime pro-émigration dans le politburo du Parti Communiste, l'*aliyah* était tolérée ou acceptée. Lors de chaque discussion autour de cette question le modèle soviétique et le « conseiller soviétique » étaient invoqués comme des repères absolus. Même le transport des émigrants était une collaboration roumaino-soviétique : l'unique paquebot qui assurait le transport des émigrants, nommé « Transilvania », appartenait à compagnie roumaino-soviétique « Sovromtransport »⁴⁷.

D'après les informations que nous détenons actuellement, à cette époque (1945-1948) il n'y avait pas encore des normes très précises concernant l'expropriation par l'État des biens des potentiels émigrants. Ces normes seront élaborées en 1948 (ou mieux à partir de 1948, car elles seront graduellement « perfectionnées » et multipliées) suite à des négociations entre une délégation israélienne et le ministère des Affaires étrangères de Roumanie. À l'époque le portefeuille appartenait à Ana Pauker, une importante figure du stalinisme roumain (secrétaire du Comité Central et ministre des Affaires étrangères) qui sera éliminée de la direction du Parti en 1952. Deux préconditions à remplir par chaque potentiel émigrant seraient, à la demande du Ministère roumain, le renoncement à la citoyenneté (et implicitement au passeport roumain, remplacé par un « laissez – passer ») et aux propriétés détenues en Roumanie⁴⁸.

À côté de l'élaboration des premières normes permettant la spoliation des biens, deux autres changements interviennent dans l'organisation de l'émigration.

Premièrement, le soi-disant Comité Démocratique Juif (en réalité une pseudo-structure communautaire créée en 1945 par le Parti Communiste pour contrôler la Communauté Juive)⁴⁹ obtient le monopole de la préparation de l'*aliyah*. Si les organisations sionistes entraînaient jeunes *haloutsim* (pionniers sionistes) à labourer la terre, la préparation au départ telle qu'elle était organisée par le Comité Démocratique Juif consistait plutôt en des cours d'endoctrinement communiste, en vue de l'inscription dans le Parti Communiste d'Israël, *Maki*⁵⁰. Des raisons idéologiques, politiques (la collaboration entre le Parti Communiste Roumain et Parti Communiste d'Israël) et géopolitiques (la conception soviétique de l'État d'Israël comme étant une potentielle « base soviétique »⁵¹ dans le Moyen-Orient) déterminèrent les dirigeants communistes roumains d'organiser même une « *aliyah* rouge ». Cette *aliyah* comprenait des

adhérents et des militants communistes⁵² qui s'inscriraient dans le Communiste d'Israël pour « soutenir la révolution communiste »⁵³. Après l'épuration de la « faction moscovite » du Parti, en 1952, l'échec total de cette « *aliyah* rouge » sera attribué à la principale représentante de cette faction, Ana Pauker, qui aurait déroulé des activités « Sionistes », dans un esprit « nationaliste et chauvin » : « C'est la politique d'Ana Pauker ! À l'époque de l'émigration, cette politique est allée tellement loin, que nous avons fondé une école pour entraîner les gens et pour les envoyer là-bas, afin qu'ils fassent la révolution en Israël. Combien de blagues a-t-on faites alors à cause de ça, à l'égard de la naïveté des communistes »⁵⁴.

Deuxièmement, cette période (fin des années 1940-début des années 1950) est marquée par les changements qui interviennent dans la politique stalinienne, notamment le revirement anti-israélien et antisioniste et le début des campagnes et purges antisémites⁵⁵. Par conséquent, l'attitude du Parti Communiste Roumain à l'égard de l'émigration devient parfaitement ambivalente: l'*aliyah* est tolérée, mais en même temps une forte propagande antisioniste et anti-*aliyah* est organisée. Le Secrétariat du Bureau Politique du Parti décide que « le ministère de l'Intérieur va délivrer les passeports sur la base des normes établies. On va intensifier le travail de persuasion dans les rangs de la population juive et on va publier dans la presse du parti des lettres provenant de Palestine qui présentent la misère »⁵⁶.

Tout au long de cette période (fin des années 1940-début des années 1950), les conditions énoncées par les représentants de ministère des Affaires étrangères en 1948 sont longuement discutées par les dirigeants politiques communistes. C'est le cas de la nécessité (ou non) de renoncer à la citoyenneté roumaine :

« Camarade Teohari Georgescu [Ministre de l'Intérieur, n.n.] parle [...] de notre attitude par rapport à ceux qui s'enfuient à l'étranger, à qui l'on devrait ôter la citoyenneté. Mais, poursuit camarade T. Georgescu, il ne serait pas nécessaire d'ôter la citoyenneté à tous [les émigrants], mais uniquement aux personnes connues, qui mènent des activités contre notre pays. Les dactylographes ou d'autres fonctionnaires de rang inférieur ne présentent aucune importance »⁵⁷.

ou bien ce que le futur émigrant devait (les étapes bureaucratiques à parcourir, les taxes à payer), pouvait (la dimension et le contenu

acceptables du bagage) et ne devait absolument pas faire (les objets qu'il était interdit d'emporter):

« 1. Il est interdit d'emporter à l'étranger les suivants [objets] : des meubles, des objets d'art [...], des tapis [...] n'importe quel type d'appareil électrique [...], tout instrument de musique, tout objet technique [...], fourrures, livres de spécialité, tout objet confectionné en métal précieux, à l'exception d'une alliance et d'une montre. 2. Il est permis aux émigrants d'avoir dans leur bagage des effets personnels et des objets à usage ménager, à condition que ces objets ne soient pas tout neufs, ne dépassant pas les quantités suivantes : a) Des [...] salariés : 70 kilos par personne ; b) D'autres catégories : 40 kilos par personnes » - décida le Conseil des Ministres en été 1950 »⁵⁸.

1.2. Les années 1960-1980 : émigration et le mythe d'un « communisme national »

L'année 1958 représente un moment de crise dans le processus d'émigration, suite à la médiatisation en Israël de la massive *aliyah* romaine, fait qui détermine les dirigeants politiques de certains pays Arabes (e.g. l'Égypte) de menacer avec la cessation des relations diplomatiques et économiques avec la Roumanie⁵⁹. La réaction des autorités roumaine ne se fait pas attendre : on ferme les frontières, on entame une violente propagande anti-émigration et anti-Israël⁶⁰, le gouvernement roumain accuse « les cercles Sionistes » et « impérialistes » de désinformation et déclare publiquement, par l'intermédiaire de ses représentants diplomatiques dans plusieurs pays, que les Juifs roumains peuvent obtenir des visas individuels, spécialement pour la « réunion des familles », mais Roumanie n'aurait jamais permis un exode en masse⁶¹. Ce moment de crise sera vite dépassé et, en parfaite duplicité, les autorités roumaines négocieront avec les autorités israéliennes la totale confidentialité de l'*aliyah*, condition obligatoire pour la réouverture des frontières⁶². L'*aliyah* sera reprise, mais « Personne n'écrira plus de cette *aliyah*, personne n'en parlera à la radio ou à la télé. Une loi spéciale sera adoptée par la Knesset, qui déclarait infraction le fait de mentionner l'*aliyah* roumaine dans les médias. Cette *aliyah* sera même surnommée *sha-sha aliyah* (*sst-sst aliyah*, l'*aliyah* silencieuse) »⁶³.

La fin des années 1950 sera également marquée par les premiers essais de rapprochement de Washington (les négociations des accords économiques, l'élaboration d'une loi visant des dédommagements pour

les propriétés des citoyens américains dont les propriétés avaient été « aryanisées » en Roumanie pendant le régime de Ion Antonescu ou nationalisées avant 1960⁶⁴). Plus important encore, Gheorghe Gheorghiu-Dej commence à développer (le mythe d')une « voie communiste autonome » par rapport à Moscou. Avant d'être une nouvelle forme de légitimation du pouvoir communiste ou une stratégie de politique étrangère, cette « déssoviétisation » a eu des effets sociaux très concrets, e.g. le départ des troupes russes, la dérussification du système d'enseignement ou l'élimination graduelle du « conseiller soviétique » omniscient et omnipotent de toutes les institutions publiques.

Le premier épisode qui consacre cette prétendue « déssoviétisation » comme étant la nouvelle orientation politico(diplomatique) de la Roumanie est la réaction de Dej d'opposition par rapport au plan économique de Khrouchtchev. Le plan, présenté par Khrouchtchev dans son rapport au XX^e congrès du P.C.U.S. de 1956 et discuté pendant la conférence du Comecon (Conseil d'assistance économique mutuelle) du mai 1958, visait « la coopération économique entre les pays communistes sur la base d'une mise en œuvre graduelle d'une division internationale communiste du travail » et accordait la Roumanie le rôle de « pays agricole ». En totale contradiction avec « l'intégration économique » des démocraties populaires et la « division internationale socialiste du travail », le programme de développement économique de la Roumanie présenté en 1958 par Gheorghiu-Dej visait l'industrialisation du pays. Mais le plus explicite refus du plan de Khrouchtchev a été la célèbre déclaration d'avril 1964 (« Déclaration concernant la position du Parti ouvrier roumain à l'égard des problèmes du mouvement communiste international »), adoptée par le Comité central du Parti Ouvrier Roumain. Le document a été considéré une déclaration formelle d'indépendance par rapport à Moscou, car on y contestait l'hégémonie de l'Union Soviétique sur l'ensemble des « démocraties populaires ».

Dans ce contexte, où des divergences économiques et politiques entre Bucarest et Moscou prennent graduellement la forme des scissures des relations roumaino-soviétiques, Gheorghiu-Dej constate que (entr)ouvrir ses frontières pouvait être payant pour ses relations avec Washington⁶⁵. Les diplomates américains l'avaient dit explicitement aux représentants du ministère des Affaires étrangères roumain dès 1963: « les relations roumaino-américaines pourraient s'améliorer surtout si Bucarest permettait à plusieurs personnes d'émigrer, spécialement ceux qui visent la 'réunion

des familles' »⁶⁶ (c'est-à-dire des *olim*, immigrants roumains en Israël, aux membres de leurs familles restés en Roumanie).

L'implication du chef Rabbin, Moses Rosen, dans l'aliyah et les relations roumaino-américaines

Après l'instauration du régime communiste, le Parti essaie d'imposer ou de soutenir de nouveaux dirigeants des institutions communautaires juives, notamment dans le cadre l'institution fédératrice, la Fédération des Communautés Juives de Roumanie (FCJ). Moses Rosen, le candidat agréé par le Parti Communiste à la fonction de président de la section Cultes du FCJ, remporte les élections en 1945. En 1948, après le départ de Roumanie du chef rabbin Alexandre Safran (sous chantage, paraît-il⁶⁷), Moses Rosen sera élu chef rabbin de la Roumanie. En même temps, Wilhelm Filderman, président du FCJ, quitte illégalement la Roumanie, étant remplacé par le communiste Sandu Lieblich.

Le rôle du nouveau chef rabbin de la Roumanie, Moses Rosen, dans le processus d'émigration a été décisif. Un représentant du American Jewish Committee que nous avons interviewé a noté le fait que :

« Le Rabbin Rosen a été l'un des meilleurs ambassadeurs du régime communiste roumain. On dit souvent qu'il aurait conclu un pacte avec le diable. C'est peut-être vrai, mais c'est ainsi qu'il a pu maintenir toute une série d'activités et d'institutions qui étaient impensables dans d'autres pays du bloc de l'Est. [...] Il a réussi – pour ne donner que quelques exemples – à recréer un réseau d'assistance sociale, financé par le Joint (n'oubliez pas que le Joint était encore interdit dans la majorité sinon dans tous les pays sous influence soviétique), à garder des institutions importantes pour la vie religieuse de la communauté, des synagogues, des *Talmud Torah*... et à rendre possible l'*aliyah*. Pour nous [les représentants des organisations juives, tels World Jewish Congress, qui visitaient la Roumanie durant le régime communiste, n.n.] cette stratégie et ses effets bénéfiques pour la communauté étaient absolument évidents »⁶⁸.

Au début des années 1950, quand l'opération « Le Croyant » (la surveillance du chef rabbin Rosen par des agents de la *Securitate*) est déclenchée⁶⁹, Moses Rosen était suspecté de « mener sous le masque de la religion mosaïque une activité hostile, nationaliste et suspecte d'espionnage en faveur de la légation de l'Etat d'Israël »⁷⁰. Graduellement, constate Volovici, par une habile « oscillation entre gestes

conformistes dictés par peur ou par opportunisme et actes de courage et de subtilité diplomatique »⁷¹, la position du rabbin Rosen se consolide. Il l'avoue : « Mes contacts avec le monde juif m'ont aidé à consolider ma position. C'était plus difficile pour eux de m'éliminer, comme ils l'avaient fait avec les autres [leaders communautaires, n.n.]. Mes contacts à l'étranger ont ouvert les yeux des communistes, les ont déterminés à réaliser qu'il valait mieux travailler avec le Rabbin qu'avec la *Yevseksia*⁷² », affirme Moses Rosen dans une interview accordée en 1988 à *The Jerusalem Post*⁷³.

Dès la moitié des années 1950 Emil Bodnaraș (vice-Premier ministre, responsable pour l'armée, les cultes et la *Securitate*), essaie de « mobiliser » le chef rabbin Moses Rosen pour améliorer l'image de la Roumanie à l'étranger⁷⁴. « C'était lui [Bodnaraș] qui, avec de la circonspection et de tactiques habiles, a constamment soutenu mes efforts de recommencer l'*aliyah*. C'est grâce à lui que j'ai pu voyager à l'étranger et créer de nouveaux ponts vers nos frères juifs »⁷⁵. En 1955, avant son départ en Suède, le chef rabbin Rosen essaie de « utiliser l'occasion pour obtenir une série de concessions (la libération des *Assirei Zion* [membres de organisations sionistes arrêtés entre 1949 et 1950, n.n.], le *Talmud Torah* [enseignement primaire religieux], *Yeshiva* [école talmudique], etc. »⁷⁶. Bodnaraș répond avec circonspection à ses demandes : « en ce qui concerne l'*aliyah* du lot sioniste, il m'a promis qu'il va trouver une solution favorable à ma demande, après mon retour de Suède. 'La solution de ce problème dépend des résultats de cette visite', ajouta Bodnaraș »⁷⁷. Lors de son séjour en Suède, le chef rabbin Moses Rosen fait de nombreuses déclarations au sujet de « la totale liberté » dont jouissent les communautés juives en Roumanie. Les preuves de cette « totale liberté » consistent, soutient le rabbin, dans l'existence de l'enseignement en Yiddish, d'une *Yeshiva*, des *Talmud Torah*, la possibilité de produire des objets rituels (e.g. *talith* - châles de prière, *mazoth* – pain azyme), l'existence de plusieurs théâtres Yiddish, des publications en Yiddish et l'ouverture des frontières pour « la réunion des familles ». Les mêmes arguments deviendront le *leitmotiv* des conférences de presse ou des interviews accordées par le chef rabbin à l'étranger ou en Roumanie tout au long des années 1960-1980.

Dans le contexte des tentatives du Parti Communiste Roumain de se distancer de Kremlin et de se rapprocher de Washington, l'implication du rabbin Rosen dans l'*aliyah* et le support qu'il reçoit de la part des organisations juives internationales ont des conséquences directes ou

indirectes, mais très révélateurs, sur le sort des propriétés individuelles et communautaires. Étant donné le fait que la spoliation des émigrants a toujours été un processus parallèle à l'émigration, « l'ouverture des frontières » détermine les dirigeants politiques roumains de diversifier, de multiplier et de rendre plus coûteuses les procédures administratives préalables. Toutefois, la simplification de ces procédures devient sujet à négociations, tout comme les taxes à payer par les futurs émigrants. Par exemple en mai 1950 Nahum Goldmann, président du Congrès Juif Mondial, reçoit un rapport sur les « pourparlers demandés par vous ». Les résultats sont positives: le gouvernement roumain avait accepté tant la simplification des procédures administratives que la diminution du nombre des documents et des taxes demandés (17, jusqu'alors) aux potentiels émigrants⁷⁸.

Mais les succès (ou les échecs) de Moses Rosen et des organisations juives internationales de faciliter l'émigration des Juifs de Roumanie étaient largement dépendants des évolutions des relations roumaino-américaines. L'objectif économique le plus important de la Roumanie dans sa relation avec Washington était la signature d'un accord économique roumaino-américain et l'obtention de « la clause de la nation la plus favorisée » (dorénavant clause NPF), une clause qui aurait permis à la Roumanie de bénéficier de certains avantages commerciaux. Le gouvernement roumain exprime son désir d'obtenir cette clause en 1964, étant intéressé aux potentiels projets industriels américains (y compris une centrale électrique nucléaire) et à des prêts à taux réduit⁷⁹ et les négociations pour l'établissement d'un accord économique débutent.

Au courant des années 1960, les rapports que la Fédération des Communautés Juives entretient avec d'autres organisations communautaires nationales (européens et non-européens e.g. Board of Deputies of British Jews, la Communauté Juive Hongroise) deviennent plus étroits, de même les relations avec des organismes supranationaux ou des organisations internationales (e.g. World Jewish Congress, Joint Distribution Committee)⁸⁰. La présence à différentes conférences et réunions de Moses Rosen, qui cumulait les fonctions de chef rabbin et de président de la Fédération des Communautés Juives de Roumanie, était saluée et médiatisée. En 1965, par exemple, sa participation à une réunion exécutive du World Jewish Congress organisée à Strasbourg suscite un intérêt considérable, car c'était le premier représentant des communautés juives du bloc soviétique à avoir participé à une telle réunion. Il réussit à convaincre les représentants de certaines organisations (e.g. United

Jewish Appeal, une organisation caritative juive, et Joint Distribution Committee) de réinstaurer des programmes qui avaient été interdites en Roumanie et dans d'autres pays du bloc soviétique à la fin des années 1940. Ses discours soigneusement préparés avant chaque voyage (et censurés par le Ministère des Cultes) faisaient connaître le statut socio-politique des Juifs roumains - ou plutôt « la version officielle ». Permettre à la Fédération des Communautés Juives, à travers son unique représentant, de réintégrer ce réseau d'organisations juives a été l'un des éléments constitutifs de la stratégie menée par le Parti Communiste Roumain pour construire le mythe d'un « communisme national antisoviétique ». Dans le contexte des nouveaux buts de la diplomatie roumaine, le rapprochement de Washington et l'obtention de la clause NPF, cette stratégie était considérée par les dirigeants roumains comme état décisive. Ceausescu avoue en 1967 que Moses Rosen aurait remporté plus de succès que les représentants diplomatiques de l'Etat⁸¹. À son tour, Moses Rosen (et les organisations juives tels Congrès Juif Mondial ou Joint) assume(nt) ce rôle pour deux principales raisons : premièrement, empêcher la dissolution de la communauté, déterminer le régime qui était le promoteur d'un athéisme programmatique de permettre la continuation des activités religieuses, rendre possible la réinstitution des programmes d'assistance sociale et médicale interdites dans le bloc soviétique ; et deuxièmement permettre la continuation de *l'aliyah*.

La question de l'émigration des Juifs du bloc soviétique, et spécialement de l'Union Soviétique, est mise sur l'agenda de la politique étrangère américaine au début des années 1970⁸², en dépit de l'opposition initiale de l'administration Nixon, y compris du secrétaire d'Etat Kissinger⁸³. L'opposition était due au fait que cette question semblait menacer la politique de « détente », en donnant matière à polémique avec l'Union Soviétique⁸⁴. En dépit des désaccords politiques, la loi du commerce (*Trade Act*) adoptée en 1974 contient un amendement qui sera appliqué en 1975 pour la Roumanie. Initié par le sénateur Henry Jackson et le député Charles Vanik, l'amendement connu sous le nom de Jackson -Vanik dénie l'établissement des rapports commerciaux et économiques et implicitement l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée et des crédits à taux privilégiés aux pays qui ont une économie centralisée et qui refusent d'autoriser l'émigration des Juifs et d'autres minorités. Toutefois, des relations commerciales normales pourraient être établies avec un pays si le président déterminait que le pays respectif se conforme à la condition du respect du droit des minorités à émigrer prévue

par l'amendement. Des rapports semi-annuels sur la conformité à ces conditions devaient être soumis au Congrès. Le premier pays à avoir bénéficié de cet amendement est la Roumanie : les Etats-Unis accordent à la Roumanie la « clause de la nation la plus favorisée » et un accord économique est signé entre la Roumanie et les Etats Unis en 1976.

Durant les années 1970 les leaders roumains continuent à négocier l'ampleur de l'*aliyah* (des quotas annuels) et à exprimer, en échange, des revendications économiques très précises⁸⁵. Convaincus que les organisations juives internationales pourraient influencer les décideurs politiques américains en faveur de la Roumanie, les dirigeants politiques roumains demandent « de l'aide » par l'intermédiaire de Moses Rosen ou des représentants diplomatiques dans différents pays. Par exemple, par une lettre confidentielle adressée en décembre 1971 par le représentant du Congrès Juif Mondial (CJM) à Paris, A. Kaplan, à M. Melamet, directeur exécutif du CJM, il l'informe que :

« Les Roumains m'ont abordé [...] très discrètement en me demandant si le CJM voulait bien se servir de ses connexions avec l'administration américaine pour exercer une influence positive touchant trois questions. Les Roumains sont actuellement en pleine négociation avec l'administration américaine et voudraient obtenir notre assistance sur trois points :

- a) recevoir la clause de la nation la plus favorisée [...],
- b) obtenir de l'assistance économique de la part de l'administration américaine [...],
- c) [...] obtenir un emprunt pour une longue période de temps et à un taux d'intérêt réduit de plusieurs institutions américaines, banques et entreprises industrielles [...]

Vu que nous voudrions garder nos bonnes relations avec les Roumains en raison de leur attitude par rapport à Israël et aux Juifs roumains, nous leur avons promis de faire usage de nos bons offices, sans aucune garantie du succès. [...] Dr. Goldmann [président du CJM] m'a informé qu'il avait abordé cette question d'une manière générale avec certains influents décideurs politiques américains. [...] Dr. Goldman a suggéré à un groupe restreint de membres du CJM, à savoir Dr. Prinz [membre du comité exécutif du CJM, ancien président de la Conference of Presidents of Major Jewish Organizations], rabbin Karassik et vous-même [...] de prendre certaines initiatives à l'égard de certaines personnalités de premier plan de l'administration américaine »⁸⁶.

Dans un contexte où l'émigration des Juifs des pays du bloc soviétique (et notamment de l'Union Soviétique) demeure très faible et connaît

même une baisse brutale suite à la fin de la détente, la question de la spoliation des biens juifs est, selon les sources que nous avons consultées⁸⁷, tout au plus secondaire. Si les nombreuses taxes que les futurs émigrants étaient censés à payer, qui s'ajoutaient aux « donations » ou aux « ventes » des biens immobiliers, avaient constitué des sujets de négociation au début des années 1950, maintenant cette spoliation est tout simplement vue comme le corollaire inévitable de l'*aliyah*. L'unique taxe qui suscitera une réaction immédiate sera la « taxe sur l'éducation », imposée par la Roumanie en 1982, à l'exemple de l'URSS, par « Le décret concernant les obligations des personnes qui demandent de s'installer définitivement dans un pays étranger, dans le cas où la demande est acceptée, de payer intégralement les dettes qu'elles ont envers l'Etat, les organisations socialistes et les personnes physiques, ainsi que de restituer certaines dépenses assumées par l'Etat pour la scolarisation des ces personnes »⁸⁸. Le décret sera révoqué en 1983.

2. Les lieux de culte - entre politisation, surveillance et démolition

« Ils vont se plaindre, mais ils vont se taire en fin de compte.. », dit le « camarade » Iosif Chisinevski (lui – même Juif) lors d'une séance du bureau politique du Comité Central du Parti Travailleuse Roumain du 14 janvier 1953, quand on discutait une possible suppression des organisations juives. Et, poursuit-il,

« la réduction du nombre des synagogues est possible, il n'y aura pas de proteste de la part des Juifs prolétaires. Une partie considérable des gens qui travaillent ne vont et n'iront jamais à la synagogue. Ce sont uniquement les vieux et les bourgeois qui y vont, et spécialement pour des affaires. [...] Je propose également qu'on ferme les écoles talmudiques. Par simple hasard, je connais bien ce problème. Les prolétaires ont toujours haï ces écoles, car là on ne fait qu'effrayer les enfants, les torturer pour apprendre une langue que personne ne parle »⁸⁹.

Pour les dirigeants communistes, la nationalisation des propriétés communautaires et notamment des lieux de culte n'était certainement pas un thème sans importance.

Nous ne nous proposons pas de présenter la multitude des prises de positions et de stratégies des communistes roumains à l'égard des institutions religieuses de la communauté (e.g. les lieux de culte, l'institution du chef rabbinat, les écoles religieuses) et des propriétés symboliques pour ces institutions – les synagogues. Une présentation quasi-exhaustive, soit-elle en synchronie ou en diachronie, est rendue difficile par l'ambiguïté, l'inconstance, l'incohérence, la dynamique subtile des stratégies politiques et d'image, en suivant parfois le contexte politique, géopolitique ou social. Plus important encore, cette difficulté découle également de l'existence de plusieurs factions à l'intérieur du parti, ayant des visions différentes sur la place que la sphère religieuse doit occuper dans l'ensemble social et notamment dans le cadre des « communautés minoritaires ».

Nous avons essayé néanmoins d'examiner avec prédilection trois étapes et trois processus que nous avons considéré décisifs pour la redéfinition, durant le régime communiste, d'un espace communautaire juif emblématique – la synagogue. Tout comme dans le sous-chapitre précédent, les trois étapes sont : la fin des années 1940 - le début des années 1950, la deuxième moitié des années 1960 et le début des années 1980. Les trois processus sont : (l'essai de) contrôler le leadership communautaire, la tentative d'assujettir les institutions communautaires (à travers l'unification forcée des communautés, la centralisation, le rétrécissement de la sphère d'activités des communautés) et, finalement, l'appropriation ou la destruction de leur base matérielle. Évidemment, les trois processus sont interconnectés ou même se superposent : par exemple éliminer la fonction éducative de la communauté suppose automatiquement l'étatisation des propriétés associés à cette fonction, les écoles. Nous avons opéré cette distinction uniquement pour des raisons de simplification, la même raison pour laquelle nous venons de présenter ces trois processus d'une manière unilatérale – comme des processus relevant uniquement d'un pouvoir totalitaire, oppressif, et imposés à des personnes et à des institutions parfaitement assujetties. Notre analyse essaie toutefois de combiner une approche *top-down*, une analyse des mécanismes répressifs mis en place par le Parti - Etat et une approche *bottom-up*, la réaction des institutions ou des dirigeants communautaires aux politiques du pouvoir totalitaire, la conformité à ces politiques ou l'essai de les négocier, les détourner ou les instrumentaliser.

2.1. Les années 1940-1950 : « La synagogue devrait être rouge »

Dès la fin des années 1940 le sort des lieux de culte appartenant aux différentes minorités confessionnelles est un thème important de débats à l'intérieur du bureau politique du Parti. Les communistes juifs, notamment les dirigeants du Comité Démocratique Juif (CDJ) s'expriment eux aussi pour la redéfinition du rôle que les lieux de culte devraient occuper dans le nouveau contexte socio-politique. « Suite à l'entrée [en Roumanie] des troupes soviétiques, la synagogue doit comprendre qu'elle aussi, elle devrait devenir rouge », aurait affirmé l'un des dirigeants du CDJ, le rabbin Halewy⁹⁰, dans un mémoire adressé en 1947 au ministère des Cultes⁹¹.

Nous avons déjà mentionné le fait que les institutions communautaires juives et notamment l'institution fédératrice, la Fédération des Communautés Juives de Roumanie (FCJ), deviennent des centres d'intérêt politique après l'instauration du régime communiste. Cette tentative de contrôler les institutions communautaires s'exprime notamment dans l'essai d'imposer un nouveau leadership et dans la création du Comité Démocratique Juif. La principale tâche du soi-disant Comité Démocratique était « l'édification et la mobilisation politique [...] des clercs et des croyants », c'est-à-dire (selon les mots de Bercu Feldmann, le secrétaire du Comité) « accroître l'amour et l'attachement des prolétaires envers l'Union Soviétique, mobiliser d'une manière plus active des prolétaires Juifs en vue de la lutte pour la paix »⁹². Si les institutions religieuses avaient traditionnellement un certain degré d'autonomie, y compris par rapport à la Fédération (FCJ), un des objectifs formulés par le CDJ lors de sa première conférence nationale est la cessation de cette autonomie. Dans ce sens, les dirigeants du CDJ énoncent deux impératifs : premièrement, la nécessité que chaque institution juive, quelle que soit sa nature, entre dans la propriété de la FCJ ; et deuxièmement, l'impératif que toute fonction religieuse soit exécutée uniquement dans le cadre de la FCJ et sous son contrôle.

La cessation de l'autonomie des différentes institutions juives était, en effet, le premier pas vers l'unification des communautés : un nouveau Statut du Culte Mosaïque approuvé par le Présidium de la Grande Assemblée Nationale en 1949 prévoit la fusion de toutes les Communautés Juives dans une organisation unique. Les différentes communautés (Orthodoxe/ Néologue, Sefardim/ Ashkenazim) doivent s'unir et se soumettre à l'autorité administrative suprême de la Fédération des Communautés Juives de Roumanie, basée à Bucarest. Des processus

similaires (limitation de l'autonomie des différentes institutions, la centralisation, l'unification des communautés) se déroulent d'une manière quasi-simultanée dans d'autres pays du bloc soviétique⁹³.

En même temps, les rapports entre la communauté juive roumaine et des communautés étrangères sont sous strict contrôle. La nouvelle loi (de 1948) sur le régime général des cultes prévoit la nécessité d'empêcher toute « activité hostile au régime de démocratie populaire » récemment instauré, activité qui serait initiée par des leaders religieux en concert avec les représentants des mêmes cultes à l'étranger. Le potentiel danger est explicité, par exemple, dans les brochures de propagande éditées au début des années 1950 par l'Institut Roumain pour les relations culturelles avec l'étranger:

« le régime de démocratie populaire interdit sévèrement toute activité politique étrangère à la religion, qui s'exercerait sous le paravent de celle-ci. [...] La loi [des cultes] précise que les différents cultes existant sur le territoire de la R[épublique] P[opulaire] R[oumaine] peuvent entretenir des relations avec les représentants des mêmes cultes à l'étranger, mais que ces relations sont contrôlées par l'Etat afin que les éléments ennemis ne puissent, sous leur couvert, déployer une activité hostile au peuple roumain, à l'Etat démocratique populaire »⁹⁴.

Au contrôle du Parti-Etat sont soumis non seulement les institutions et les dirigeants tenus à gérer la pratique du culte, mais également les lieux de culte eux-mêmes. Par la cessation de l'activité des institutions d'enseignement et des réseaux juifs d'assistance sociale et médicale suite à la nationalisation de ces propriétés en 1948 et 1949 ces sphères de la vie communautaire étaient devenues le monopole de l'Etat communiste. Par contre, le rôle religieux de la Communauté est en apparence gardé. En réalité, les documents d'archive et surtout les comptes-rendus des séances du bureau politique du Parti Communiste démontrent la « fausseté de cette politique communiste de la 'liberté des cultes religieux' »⁹⁵:

« Les Juifs et leurs organisations sont très isolés du Parti. Même si on les contrôle, nous ne savons pas ce qui se passe là-bas. [...] Les communautés religieuses juives [sont] les plus dangereuses. [...] Il y a des espions parmi leurs membres. [...] Ils ont environ 603 temples, maisons de prière, synagogues. Les maisons de prière sont en effet des entreprises capitalistes pour l'espionnage. [...] Notre obligation envers notre Etat est d'être déterminés, de trouver une solution, de réduire leur nombre [...]. Tout

comme nous n'avons pas épargné les espions catholiques, n'avons pas pitié des rabbins »⁹⁶.

Par conséquent, la synagogue, peut être l'unique espace public dont la population juive pouvait encore disposer après la consolidation des régimes communistes, tend à devenir dans l'ensemble de l'Europe centrale et orientale un « centre de propagande » du pouvoir⁹⁷. Les dirigeants communautaires et les représentants du Comité Démocratique Juif (CDJ) essaient d'imposer aux desservants du culte d'intégrer dans l'office religieux des thèmes de la propagande communiste - principalement anti-*alyia*, antisioniste et anti-israélienne. Les réactions contre cette politisation des institutions communautaires et des clercs ne vont pas tarder: les plus véhéments seront probablement les protestations des Juifs orthodoxes de Transylvanie.

Cette propagande était doublée d'un contrôle politique (et policier) extrêmement accentué⁹⁸. « La *Securitate* avait beaucoup d'informateurs dans la synagogue lors du service religieux. [...] Toute la communauté savait que c'était une pratique courante. Lors de chaque fête religieuse importante, des gens que nous ne connaissons pas, généralement des hommes, entraient dans la synagogue, le seul but étant de vérifier si on critiquait le régime »⁹⁹. Une partie considérable des notes informatives incluses dans le dossier « Le Croyant » (le dossier que la *Securitate* avait ouvert pour surveiller le chef rabbin Moses Rosen) sont justement des « comptes-rendus » détaillés des offices religieux.

La tâche que le Comité Démocratique Juif (CDJ) se propose d'assumer ne se limite pas à la politisation de l'office religieux, mais également à la politisation d'autres rituels, y compris de l'abattage rituel des animaux. Tous les clercs et donc aussi des *shohetim* (abatteurs rituels) doivent participer aux rencontres avec les représentants du CDJ dont le but est la « mobilisation politique » des clercs. En février 1946, se rappelle l'ancien chef rabbin Safran, les dirigeants du CDJ convoquèrent les 1 266 *shohetim* de la communauté pour les avertir qu'ils doivent faire preuve « d'esprit démocratique » pour pouvoir continuer leur activité¹⁰⁰. La logique de planification qui est à la base de la nouvelle économie communiste est tenue à gérer aussi l'activité des *shohetim*. En faisant preuve d'« esprit démocratique » et en démontrant pleinement leur implication dans les « changements révolutionnaires », les *shohetim* élaborent des plans quinquennaux d'activité, à l'aide du CDJ, est rassurent le Parti que l'année prochaine, ils vont « redoubler le numéro de poussins plumés ».

2.2. Les années 1960-1980 : Les synagogues, « obstacles » devant les projets de systématisation

Après des années de répression violente (nationalisation des propriétés, procès anti-sionistes, etc), la situation s'améliore dès le milieu des années 1950. Mais la pratique religieuse continue à être limitée et surveillée. De plus, l'existence des lieux de culte tombés en ruine, où le service religieux n'était plus organisé, car situés dans des localités où la plupart des Juifs s'étaient établis à l'étranger, offre un excellent prétexte aux autorités locales de demander la « donation » ou la démolition de ces biens. Les archives de la Fédération gardent la trace de ce continu procès de négociation avec plusieurs institutions de l'Etat, locales ou centrales (le Ministère des Cultes, les préfetures, etc.), qui envoient périodiquement des « demandes » ou des « suggestions » de transfert des propriétés, particulièrement des lieux de culte. Par exemple :

« Pour le travail culturel qu'il faut déployer dans les villages, il est nécessaire d'avoir des locaux qui permettent de réunir dans les meilleures conditions de larges masses de travailleurs. [...] Dans les communes suivantes [sept communes, situées dans le département Maramureş, au Nord du pays] il y a des synagogues qui ne sont pas utilisées. [...] Veuillez les céder aux Comités Provisoires, afin qu'elles puissent inclure ces immeubles dans le plan quinquennal, dans le but de les transformer dans des Centres Culturels, foyers de culture pour le peuple ouvrier de toute nationalité »¹⁰¹.

Un autre argument invoqué pour demander, cette fois-ci, la démolition des lieux de culte (tant pour le culte majoritaire – orthodoxe, que pour les cultes minoritaires) étaient les projets de « systématisation », une globale « restructuration » urbaine et rurale¹⁰². Hantés par « transformisme »¹⁰³ politique et social, les dirigeants communistes avaient essayé dès les années 1950 de créer une nouvelle ville socialiste, conformément à l'avis des conseillers soviétiques et à la nouvelle « ligne politique ». Le « Parti-Etat a considéré que l'architecture aurait un effet transformatif »¹⁰⁴ et, par conséquent, les constructions étaient censées constituer le symbole de la « victoire du socialisme ». Cette « confrontation » du régime avec « l'architecture bourgeoise », avec les « monuments qui n'expriment pas le passé historique du peuple »¹⁰⁵ affecte aussi les lieux de culte, considérés parfois « des obstacles aux projets de systématisation urbaine ».

« Le 16 novembre 1961, la direction régionale du ministère de l'Intérieur Iasi rapporte qu'au début du mois d'octobre 1961 le président de la Communauté juive, MARCOVICI, et le grand rabbin de la ville de Iasi, STRUL GUTTMAN, ont été convoqués au Conseil populaire de la ville de Iasi pour discuter le problème de la démolition de 13 synagogues qui constituent des obstacles devant la systématization de la ville. [...] Le grand rabbin [...] a déclaré qu'il était d'accord avec la démolition [...] mais il [Moses Rosen] lui a dit qu'il était contre [...] et que ce type d'autorisation ne peut pas être accordé par la Communauté juive de Iasi [...], mais uniquement par le chef rabbin de la R[épublique] P[opulaire] R[oumaine] »¹⁰⁶.

La plus significative réification architecturale des ambitions socio-politiques de Ceaușescu a été le nouveau « centre civique » de la capitale. Le projet du « centre civique » de Bucarest a été élaboré en 1977, l'année où de vastes zones de la capitale ont été détruites ou gravement endommagées par un tremblement de terre. Trois semaines après ce tremblement de terre, au cours d'une réunion du comité politique exécutif, Ceaușescu révèle : « si nous démolirons tout, Bucarest sera [une] belle [ville] »¹⁰⁷.

Une glorification de sa dictature, le projet du nouveau « centre civique » de Bucarest comprenait une énorme « Maison de la République », un boulevard de 3.5 kilomètres, appelée « La Victoire du Socialisme », conçue pour être légèrement plus grande que l'avenue des Champs-Élysées à Paris et, tout au long de la « Victoire du Socialisme », des bâtiments destinés à accueillir des ministères, une bibliothèque nationale, une salle de concert pour *Cantarea Romaniei* (*le Chant de la Roumanie*), un festival qui célébrait les accomplissements du régime communiste roumain.

Pour construire la « Victoire du Socialisme », plusieurs vagues successives de démolitions ont affecté d'amples zones du centre historique de Bucarest, y compris des bâtiments religieux. Comme il l'avait fait avec un certain succès dans les années 1960, Moses Rosen tente de « négocier » avec les dirigeants communistes et de sauver des synagogues qui étaient menacées d'être démolies pour faire place à la « Victoire du Socialisme »¹⁰⁸. En même temps, dans les interviews qu'il accorde aux journalistes internationaux, il continue de louer le régime de « démocratie populaire » et soutient l'infondé des « rumeurs » au sujet des démolitions des monuments historiques. Par contre, d'autres acteurs, soit-ils individuels (historiens, historiens d'art, architectes, clercs, journalistes) ou institutionnels (US Department of State, l'ambassadeur de l'Etat d'Israël, des organisations juives américaines)¹⁰⁹,

des représentants des communautés juives latino-américaine ou espagnoles¹¹⁰) dénoncent ouvertement la mégalomanie des politiques architecturales de Ceausescu. Mais ni les pressions à travers les médias, ni les contestations qui ont comme forum le Sénat américain (lors des discussions autour de la possible prorogation de la clause de la nation la plus favorisée pour la Roumanie¹¹¹) ne constituent des recettes infaillibles. La Fédération des Communautés Juives réussit à garder la possession de certaines synagogues très importantes – c’est le cas du Temple Choral de Bucarest, centre de la vie religieuse et siège communautaire ; ou du temple « La Sainte Union » de Bucarest, qui avait été transformé en 1977 en Musée d’Histoire des Juifs. Mais on estime que plus de la moitié des lieux de culte juifs de Bucarest sont démolis entre 1985 et 1988¹¹². Comme l’ancien ambassadeur de l’Etat d’Israël en Roumanie l’avoue :

« Nous [les ambassadeurs de l’Etat d’Israël, des Etats Unis et de l’Espagne en Roumanie] n’avons pas réussi cette action [d’empêcher la démolition de la synagogue sépharade de Bucarest], en dépit de toute la pression politique que nous avons faite à l’encontre des autorités. Tous mes arguments devant le ministre des Affaires étrangères et le responsable des cultes ont été sans aucun effet. [...] Toutefois, nous avons réussi à empêcher la démolition de trois synagogues de Bucarest : le Temple « Choral », la Grande Synagogue, et la synagogue qui abrite le musée juif. Sans aucun doute [...] dans ce cas et dans d’autres similaires, la pression des Israéliens, des Américains et des organisations juives des Etats Unis a influencé plus que les pressions internes [...] La sensibilité de Ceausescu relative à une image positive à l’étranger et sa dépendance par rapport à l’attitude favorable de l’Israël, des Etats Unis et de l’Occident sont autant de facteurs qui nous ont aidés à préserver l’intérêt national du judaïsme local »¹¹³.

« Une arène fondamentale pour l’idéologie »¹¹⁴, l’architecture du régime sultaniste de Ceaușescu devient, dans les années 1980, de moins en moins perméable aux pressions internes et externes qui essayent de limiter ce que Giurescu a nommé « la destruction du passé de la Roumanie ».

Conclusions

L’immédiat après-guerre : un nouveau juif ?

« Quand je suis rentrée à Bucarest en 1943 j’avais 15 ans... » remémore mon interlocutrice son retour de Transnistrie, où elle avait été déportée en

1942. « Je suis devenue membre de l'Union de la Jeunesse Communiste. J'avais perdu deux années d'école et j'avais un professeur qui me donnait des cours privés. Lui, il était membre de la Jeunesse Communiste. Il m'a endoctriné... il me donnait de petits paquets à transporter et toute une série de missions similaires, un peu enfantines, et j'en étais très contente. [...] Mes parents, ils avaient peur pour moi... mais moi, je déclarais solennellement que je deviendrais communiste... Après les crimes perpétrés par les Allemands et les Roumains, il est nécessaire d'instaurer un régime juste – disais-je [...]. [En 1946] j'ai participé aux campagnes électorales... j'ai travaillé ensuite dans le cadre du Comité Central de l'Union de la Jeunesse Ouvrière, la section internationale... [...] J'avais 20 ans au moment où je suis devenue journaliste [...]. Ils m'ont donné un autre nom, car le nom juif n'était plus adéquat pour une journaliste. Mon mari, il était lui aussi journaliste, sous un nom 'roumanisé' [...]. Il avait été membre d'un mouvement sioniste, il s'était préparé dans un centre de pionniers (*haloutsim*) sionistes pour le travail de la terre et il avait essayé de quitter la Roumanie. [...] Quand les organisations sionistes furent interdites, il a été arrêté. [...] Un jour, ma mère a reçu un colis des Etats Unis [...] une semaine après, l'Union de la Jeunesse Ouvrière se réunissait pour discuter <un cas très grave de relations avec les impérialistes d'outre mer>. Tous mes collègues, tous mes « amis » ont considéré qu'« un tel élément doit être exclus du Parti ». [...] J'ai réalisé que mes enfants en allaient subir les conséquences : la mère – exclue du parti, le père – arrêté à cause de son activité sioniste, le grand-père – « bourgeois »... [...] J'ai pris la décision de monter en Israël [en 1961] »¹¹⁵.

Ce récit de vie illustre parfaitement la manière dont certains membres de l'élite intellectuelle et économique juive deviennent des alliés et des victimes du Parti communiste. Tant les entretiens que nous avons menés avec des rescapés de l'Holocauste, avec d'anciens membres des mouvements sionistes et anti-fascistes ou du Parti Communiste en illégalité que les écrits autobiographiques ou les « journaux » de l'époque évoquent cette « illusion » marxiste-léniniste. Cette option politique paraissait non seulement crédible, mais aussi impérative, en tant qu'opposition à la menace du nazisme. Après l'instauration du régime communiste, beaucoup d'anciens membres de la gauche militante semblaient détenir un « capital politique » significatif¹¹⁶. Non seulement ils s'identifiaient avec le nouveau dogme officiel de l'Etat, l'anti-fascisme, mais certains d'entre eux rejoignirent également les structures politiques du régime émergent.

L'instauration du régime socialiste s'était accompagnée d'un travail de légitimation où la rhétorique anti-fasciste constituait un instrument

primordial. L'un des thèmes majeurs de cette rhétorique était l'annulation des politiques anti-juives mises en place durant les régimes légionnaire de la Garde de Fer et d'Antonescu, y compris du processus de « roumanisation » des propriétés. Des lois visant la restitution des propriétés « aryanisées » furent adoptés, mais les normes d'application des lois dressaient un inventaire considérable de situations où les actuels locataires des immeubles qui avaient appartenu à des Juifs pouvaient garder leurs biens. Ou bien, comme noté aussi par Kenez dans le cas de l'Hongrie¹¹⁷, les autorités administratives qui étaient tenues à faire appliquer les lois de restitution étaient instruites à limiter au maximum le rétablissement des droits de propriété, car ce processus risquait d'affecter les locataires actuels. Un « groupuscule politique » qui s'était imposé sur la scène politique « à l'aide » de l'Armée rouge et qui était perçu comme menant une politique anti-roumaine, suivant les ordres du Komintern¹¹⁸, ne pouvait pas se permettre des mesures tellement impopulaires. D'autant plus que les élections, prévues pour novembre 1946, approchaient.

Par conséquent, l'unique restitution extensive des biens individuels « juifs » qui est menée à la fin des années 1940 concerne les biens sans héritiers (qui avaient appartenu aux déportés). La raison de cette « générosité » est simple : ce processus de restitution pouvait être facilement mis sous le contrôle et à l'avantage du Parti Communiste. Les biens des déportés qui ne survécurent pas à la deuxième guerre mondiale étaient transférés dans le patrimoine des organisations juives centrales, déjà dominées par les communistes.

Si le renversement des politiques de « roumanisation » des propriétés individuelles se limite le plus souvent au niveau déclaratif¹¹⁹, la vie communautaire juive connaît un véritable renouveau dans l'immédiat après-guerre. L'instauration du régime communiste en Roumanie marque la reconstitution des organisations juives autonomes, qui avaient été dissoutes pendant la deuxième guerre mondiale. Ainsi, la moitié des années 1940 occasionne la reconstitution des formations et des mouvements politiques juifs, notamment des partis politiques (tels le Parti Juif ou l'Union des Juifs Roumains) et des organisations sionistes. Simultanément, sont recrées les institutions d'assistance sociale et médicale, qui abriteront dans l'immédiat après-guerre un nombre considérable de rescapés des champs de concentration d'Auschwitz et de Buchenwald, des champs « de travail » de Transnistrie ou des réfugiés étrangers (particulièrement Polonais). L'existence de ces institutions était rendue possible spécialement grâce à la reprise de l'activité en Roumanie

des organisations juives internationales (dont la plus importante était American Joint Distribution Committee), qui finançaient ce travail de reconstruction des communautés, des institutions d'enseignement, des structures religieuses, ou de l'assistance sociale et médicale.

Mais ce nouveau juif sera éphémère : dès 1945 on avait constitué le Comité Démocratique Juif, une sorte de *Yevseksia* roumaine. Et les discussions du politburo du Parti Communiste ou entre les dirigeants communistes et les représentants des organisations juives présageaient déjà les années 1947-1953 :

« La bourgeoisie juive, ayant Filderman [le président la de Communauté Juive] à sa tête, a soutenu Antonescu », affirmait en 1945 Vasile Luca. « Peut-on édifier une unité avec ceux-ci ? Pourquoi ? Uniquement pour exprimer des revendications au détriment de l'Etat du peuple roumain. Vous [les représentants des organisations juives] ne comprenez pas et vous n'encadrez pas votre lutte visant de justes revendications dans une lutte générale, de l'ensemble du peuple roumain, pour des revendications. Nous ne pouvons pas tolérer, et vous ne pouvez non plus tolérer, que les Juifs se créent une situation privilégiée, de déprédation et d'asservissement de la population roumaine, en s'appuyant sur leur souffrance [...]. Vous avez été créées par nous, justement pour mener une lutte contre les Juifs réactionnaires et, par conséquent, votre attaque doit être dirigée principalement contre les organisations sionistes, et dans le combat pour encadrer [les Juifs] dans la vie économique, politique et sociale du peuple roumain »¹²⁰.

« ***Nous avons choisi la voie de la collaboration avec la bourgeoisie juive. Mais [...] la lutte de classes devient plus aigue..*** » (Vasile Luca, séance du Politburo du 26 octobre 1948)

Vers la fin de l'année 1948, « le problème juif » apparaît assez souvent sur l'agenda du politburo communiste.¹²¹ Le pouvoir communiste percevait toutes les sphères de la vie communautaire comme des espaces (relativement) autonomes du pouvoir politique et donc potentiellement dangereux. Comme nous l'avons déjà constaté dans le sous-chapitre consacré à la politisation des lieux de culte, la plus nuisible était, aux yeux des dirigeants communistes, la sphère religieuse.

Les solutions au « problème juif » auquel les leaders du Parti Communiste Roumain croyaient se confronter semblent être unanimement acceptées : contrôler ou changer le leadership religieux et laïque de la communauté, faire fusionner ou interdire des organisations (qu'il s'agisse

de formations politiques, organisations religieuses, réseaux d'assistance sociale et d'enseignement, ou sociétés philanthropiques), limiter ou annuler leur base matérielle à travers la nationalisation des propriétés. Les dirigeants communistes s'accordaient sur une interprétation de la position que les institutions et les organisations juives (religieuses ou laïques) devaient occuper sur la scène publique dans l'immédiat après-guerre. La nécessité de contrôler, limiter ou annihiler les institutions ou les leaders communautaires était peut être le mieux exprimée par « le camarade [Vasile] Luca: [...] Nous avons choisi la voie de la collaboration avec la bourgeoisie juive, car tous les Juifs étaient intéressés par la lutte contre le fascisme et, de ce fait, nous avons pu former un vaste front. Mais » [soulignait-t-il, en reprenant la théorie de Staline de 1937, qui avait justifié les Grandes Purges staliniennes des années 1930] « à mesure que nous nous dirigeons vers le socialisme, la lutte de classes devient plus aigue, le front se rétrécit et nous ne pouvons plus comprendre l'ensemble de la population juive »¹²².

Dans ce contexte, le sort du patrimoine de toutes les associations et institutions juives était loin d'être sans importance. En dehors de l'enjeu économique, qui tient du domaine de l'évidence, l'étatisation (ou la non-étatisation) de ces propriétés mettait en scène des enjeux politiques, géopolitiques, idéologiques, symboliques consubstantiels (e.g. l'annihilation des groupements politiques quasi-autonomes, la position de la Roumanie par rapport au centre de pouvoir et par rapport au « modèle moscovite » de gestion des propriétés, la place de la religion dans un régime qui privilégiait « l'athéisme programmatique »).

Si le principe général (limiter l'autonomie et graduellement restreindre la base matérielle) était largement accepté, les projets et stratégies politiques à mettre en place exprimaient ou créaient des tensions entre différentes factions du parti, entre différentes visions sur le statut politico-juridique des organisations juives. Est-il nécessaire et opportun de dissoudre les institutions ? Ou bien serait-il préférable de les garder, sous stricte contrôle politique (et policier) ? Si le rôle que ces institutions vont jouer est censé changer, quel est le rythme idéal pour opérer ces changements ? Et quels sont les acteurs de ces changements ? Les réponses que les dirigeants du parti formulent à ces questions ne sont ni unanimes, ni conséquentes.

L'existence de deux factions à l'intérieur du parti, la faction « moscovite » (les communistes qui s'étaient exilés à Moscou pendant la deuxième guerre mondiale, pour ensuite rentrer à Bucarest) et les

« autochtones », les « communistes de souche », ne peut que partiellement expliquer ces divergences. D'ailleurs l'histoire officielle du parti, telle qu'elle avait été conçue dans les laboratoires idéologico-historiques du parti à partir des années 1950, pendant et après les purges, consacrait la thèse d'un clivage irréductible entre la faction moscovite et les communistes autochtones, qui s'exprimerait aussi dans deux visions différentes sur les politiques économiques. Cette thèse, en réalité un mythe qui a dominé l'historiographie de l'après-guerre et qui a été remarquablement démenti par les recherches de Levy¹²³, est mise en doute aussi par une analyse des solutions envisagées au « problème juif ». Les dirigeants de la faction moscovite (qui seront accusés de « déviationnisme de droite », de « cosmopolitisme » et de « nationalisme bourgeois » et éloignés au début des années 1950) étaient loin de détenir le monopole de la soumission envers Moscou. Le conformisme idéologique et l'assujettissement aux dispositions reçues de Moscou caractérisaient l'ensemble du leadership communiste dans l'immédiat après-guerre. Sont importés non seulement des politiques architecturales, des structures institutionnelles, des conseillers soviétiques, mais aussi des politiques à l'égard des minorités (la *Minderheitenpolitik* soviétique), des campagnes d'épuration et d'ethnification des « cadres », des campagnes anti-sionistes, ou des stratégies d'appropriation du patrimoine communautaire. La marge de manœuvre des dirigeants locaux semble minimale, tant les politiques appliquées dans différents pays du bloc soviétique sont similaires¹²⁴.

Pour la communauté juive, cette stalinisation (largement) importée dans les années 1947-1953¹²⁵ équivaut tout d'abord à une « autodissolution » des organisations sionistes et à la saisie de leur biens (en 1948), à la nationalisation des institutions d'enseignement (en 1948) et des institutions d'assistance sociale et médicale (en 1949), à la cessation de l'activité des organisations juives internationales, tels le Joint, l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants), l'ORT (la Société pour le Commerce et le Travail Agricole) et à la spoliation de leurs propriétés. Ensuite, les sphères de l'activité communautaire qui subsistent sont politisées et contrôlées. Toute activité doit respecter « la lettre et l'esprit » de la propagande du parti : des films soviétiques sont projetés dans des synagogues, les journaux édités par la Fédération des Communautés Juives glorifient la lutte pour la paix menées par l'Union Soviétique, les *shohetim* (abatteurs rituels) élaborent des plans quinquennaux d'activité, des pianos sont « donnés » par la Communauté Juive pour « être utilisées dans des usines, pour hausser le niveau culturel de notre prolétariat »¹²⁶. En même

temps débutent des procès des sionistes et des « saboteurs de l'économie nationale », qui visaient des industriels, notamment juifs, accusés d'être « des ennemis de la construction d'une économie socialiste »¹²⁷.

Du stalinisme importé au nationalisme anti-soviétique

Un deuxième moment significatif dans « l'histoire parallèle » du Parti Communiste et des politiques à l'égard de la propriété juive est représenté par « l'étrange dialectique entre désoviétisation et déstalinisation » qui caractérise les années 1960¹²⁸.

La politique extérieure de la Roumanie avait été caractérisée dans la deuxième moitié des années 1940 et durant les années 1950 par le mimétisme par rapport à la « ligne » soviétique et par la totale obédience à Moscou (tout comme la sphère économique avait été monopolisée par les *Sovrom* – sociétés « mixtes » roumaino-soviétiques, constituées en 1945). Gheorghiu – Dej commence à se présenter comme le défenseur des intérêts nationaux roumains, menacés par les ingérences soviétiques, particulièrement par les projets soviétiques de spécialisation économique des pays socialistes. La politique nationale (sinon nationaliste) devient un instrument à travers lequel un régime neo-staliniste construit habilement une nouvelle légitimité politique. En même temps, cette politique nationale devient le plus important instrument de la politique étrangère – qui lui permet donc d'acquérir non seulement une légitimité interne, mais aussi une légitimité externe, comme acteur politique « autonome », « désoviétisé », sur la scène internationale. Cette stratégie « nationale », soigneusement orchestrée par Gheorghiu-Dej, sera assumée aussi par Nicolae Ceausescu, son successeur (après la mort de Dej en 1965).

L'histoire de la propriété juive est marquée par ce « travesti patriotique »¹²⁹. Qu'il s'agisse de lieux de culte, de propriétés qui avaient appartenu aux organisations juives internationales, des institutions médicales, ou des réseaux d'assistance sociale – la fragile reconstruction de certaines institutions communautaires est mise en scène péremptoirement, étant clamée constituer la preuve irréfutable de la libéralisation, de la déstalinisation et désoviétisation du régime. Il s'agit, par exemple, de l'organisation des cours du *Talmud Torah*, de la refondation d'un certain nombre d'hôpitaux, de maisons de retraite et de cantines communautaires. Autrefois menacées de la nationalisation, les synagogues jouent un rôle inédit dans le nouveau « scénario », élaboré « à l'aide » de la Direction agitation et propagande du Parti. On y invite

des diplomates israéliens ou américains, des représentants des organisations juives internationales, tels le B'nei B'rith ou le Joint, pour faire preuve de la « liberté religieuse » dont toutes les minorités jouiraient en Roumanie socialiste.

D'ailleurs l'histoire même de la filiale roumaine du Joint (American Joint Distribution Committee) est révélatrice pour ce « spectacle de l'autonomie » : l'activité du Joint est interdite en 1948 et son patrimoine est confisqué. Même si cette organisation constituait une source importante de financement pour différents programmes sociaux (destinés principalement aux membres de la communauté juive, mais aussi à la population non-juive), ses programmes ayant un budget annuel de environ 3 millions dollars, elle sera dissoute, étant accusée de « menacer le régime de démocratie populaire » par son activité « d'espionnage » (Moscou *dixit*). Mais en 1967 l'activité du Joint sera reprise, la Roumanie étant, pour une bonne période de temps, l'unique pays communiste à avoir permis l'activité du Joint¹³⁰, alors que dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, e.g. la Pologne, on ne négocierait un « retour » du Joint qu'au début des années 1980¹³¹.

Le chef Rabbi Moses Rosen appelait ce relatif degré d'autonomie dont les communautés juives semblaient jouir un « miracle »¹³². Un miracle qu'il n'hésitait pas de glorifier lors de chaque interview accordé à un journaliste étranger ou des conférences internationales auxquelles il participait. En effet, comme l'a pertinemment remarqué Volovici, ce ne sont pas de miracles, mais plutôt de vrais succès des stratégies de Moses Rosen, « les résultats d'une heureuse synthèse entre une grande habilité politique qui le caractérisait et un régime communiste qui, sans être moins répressif par rapport aux autres [...] avait commencé dès les années 1950 un processus de dé-soviétisation ; la raison n'en était pas le libéralisme, mais le désir de créer un communisme à la roumaine »¹³³. C'est la « diplomatie ecclésiastique » de Moses Rosen, tellement appréciée par Ceausescu, qui a rendue possible en tout premier lieu une reconstruction limitée du cadre communautaire qui avait été annihilé à la fin des années 1940. A cela s'ajoute un continuel processus de négociation, que nous avons essayé de surprendre.

Raoul Hilberg¹³⁴ définit la spoliation des propriétés (*Enteignung*) comme étant une étape essentielle dans la préparation et la mise en place de l'Holocauste dans les pays européens. Nous avons démontré que cette même *Enteignung* constituera également après l'instauration

du régime communiste une manière à travers laquelle le Parti-Etat contrôle la communauté juive – l'activité et l'existence mêmes de toutes les associations et organisations juives. Quel est le type de propriété qui est confisqué (et quand) ? Quels ont été les arguments utilisés pour justifier cette spoliation ? Quels sont les normes et les mécanismes permettant ce processus ? Quels ont été les acteurs (institutionnels ou non institutionnels) qui ont géré le processus de spoliation et, ultérieurement, les anciennes propriétés juives ? Qui a réagi à ce processus, en essayant de le limiter ? – ce sont autant de questions qui nous ont permis de voir, derrière l'histoire politique de la propriété juive, les rapports qui se sont établis entre le Parti-Etat et les communautés juives de Roumanie.

En même temps, nous avons essayé de démontrer que ce rapport change en étroite corrélation avec l'histoire politique du parti communiste roumain et ses rapports avec le centre de pouvoir moscovite. En suivant cette dialectique déstalinisation (mimée) – désoviétisation, nous avons évalué le rôle de l'input soviétique. Est-il définitoire ou bien est-il dépourvu de signification, les politiques d'expropriation étant essentiellement indigènes ? Ou bien (comme Dean le constate dans le cas des spoliations perpétrées pendant la deuxième guerre mondiale) le modèle est importé, mais la manière de l'appliquer est locale ?¹³⁵

Finalement, dans cette histoire de la propriété juive nous pourrions également appréhender un processus de construction socialiste d'une « communauté imaginée », homogène, ethno-nationale. L'idée d'un « rapport particulier qui existerait entre l'Etat, la propriété et l'identité nationales »¹³⁶, et une prétendue « égalité totale » des Roumains et des minorités nationales sont invoquées pour soutenir les politiques d'expropriation des propriétés juives. Paradoxalement, ces idées ne seront pas étrangères aux hommes politiques postcommunistes. Dans la vision de certains hommes politiques (notamment des membres des partis ultra-nationalistes et des sociaux-démocrates) le destinataire par excellence des lois de restitution devrait être la Nation, définie le plus souvent comme un corps politique homogène de point de vue ethnique. Une restitution qui n'aurait pas comme destinataire unique l'(ethno)nation risquerait, selon les avertissements des socio-démocrates, d'avoir de « possibles conséquences dangereuses sur les rapports interconfessionnels et interethniques »¹³⁷.

NOTES

- 1 Entretien avec P., survivante de Transnistrie, journaliste et écrivaine israélienne d'origine roumaine, Tel Aviv, le 30 décembre 2006.
- 2 Selon les estimations de Radu IOANID, *Răscumpărarea evreilor. Istoria acordurilor secrete dintre România și Israel (La rançon des Juifs. L'histoire des accords secrets entre la Roumanie et Israël)*, Iași, Polirom, 2005, pp. 203 – 204.
- 3 Terme hébreu désignant l'émigration juive vers Israël (le sens littéral du mot étant celui de « montée », d' « ascension spirituelle »).
- 4 Open Society Archives, Budapest (dorénavant HU OSA), Fonds 300 *Records of Radio Free Europe/Radio Liberty Research Institute (RFE/RL RI), 1949-1994*; Sous-fonds 60: *Romanian Unit, 1946-1995*; Série 2 *RFE Confidential Reports on Romania* (dorénavant 300-60-2), Boîte 3, Rapports confidentiels Radio Free Europe (RFE), 1974 *Concerning the situation of the Jews in Romania*, le 11 février 1974, 5e page.
- 5 Archives de la Fédération des Communautés Juives de Roumanie, Bucarest (dorénavant AFCJ), Fonds X, *Biens immobiliers et mobiliers*, Dossier no. 10, 1948 – 1950, f. 151.
- 6 HU OSA, Fonds 300 *RFE/RL RI, 1949-1994* ; Sous-fonds 60: *Romanian Unit, 1946-1995*; Série 1 (dorénavant 300-60-1), Boîte 193, Dossier « Jews 1957 – 1959 », no. 1272/ 28.02.1952 (Séance du Comité Démocratique Juif, in *Viața nouă*, 26.02.1952), 7e page.
- 7 Liviu ROTMAN, « The politics of the Communist regime concerning the Jews: Contradictions, ambivalence and misunderstanding (1945 – 1953) », in Ion STANCIU (éd.), *The Jews in the Romanian History. Papers from the International Symposium* (Bucharest, 1996), Institute of History N. Iorga, Romanian Academy & The Goldstein – Goren Center, Diaspora Research Institute, Tel Aviv University, Bucarest, Silex, f.a., p. 231.
- 8 HU OSA, 300-60-1, Boîte 193, Dossier « Jews 1957 – 1959 », document *Rumania. Freedom of religion acknowledged by Jewish official*, 1^e page.
- 9 En règle générale et pour des besoins de simplification, nous utilisons la dénomination générique Parti Communiste Roumain (ou Parti Communiste tout court) pour désigner tous les avatars successifs de cette formation politique : le Parti Communiste de Roumanie [*Partidul Comunist din România*], dès sa fondation en illégalité en 1921, le Parti Ouvrier Roumain [*Partidul Muncitoresc Român*], créé suite à la fusion du Parti Communiste de Roumanie avec le Parti Social-Démocrate, en février 1948, et finalement le Parti Communiste Roumain [*Partidul Comunist Român*], après le changement du nom qui survient en 1965.
- 10 Nous utilisons le terme de sultanisme tel qu'il a été défini par Linz et Stepan, pour désigner des régimes politiques où le pouvoir politique serait exclusivement dans les mains d'un dirigeant et de ses proches, où la légitimité légale-rationnelle est ignorée ou totalement pervertie par le leader absolu

ou par sa « dynastie ». Le syntagme « sultanisme patrimonial » fait référence au fait que le patrimoine de l'Etat est vu comme le patrimoine personnel du dirigeant (ou de sa « dynastie »). Voir Juan J. LINZ et Alfred STEPAN, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1966.

¹¹ Nous reprenons ce syntagme de Vladimir TISMĂNEANU, *Stalinism pentru eternitate. O istorie politică a comunismului românesc*, Iași, Polirom, 2005 (*Stalinism for All Seasons : A Political History of Romanian Communism*). Pour une histoire conceptuelle de la dyade communisme vs. stalinisme national voir surtout pp. 55-58. V. aussi Bogdan Cristian IACOB, « Comunismul românesc : între tipologie și concept » (« Le communisme roumain – entre typologie et concept »), *Ideii în dialog*, 2008, no. 4 (43), 1^e partie et no. 5 (44), 2^e partie.

¹² Vladimir TISMĂNEANU, *op.cit.*, p. 27.

¹³ Notamment Ghiță IONESCU, *Communism in Rumania. 1944-1964*, Oxford, Oxford Publishing House, 1964; Kenneth JOWITT, *Revolutionary Breakthroughs and National Development. The Case of Romania, 1944-1965*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1971; Robert LEVY, *Ana Pauker. The Rise and Fall of a Jewish Communist*, Berkeley, University of California Press, 2001; Vladimir TISMĂNEANU, *Stalinism for All Seasons : A Political History of Romanian Communism*, University of California Press, 2003; Vladimir TISMĂNEANU, Dorin DOBRINCĂ et Cristian VASILE (éds.), *Raport final - Comisia Prezidențială pentru Analiza Dictaturii Comuniste din România (Rapport final – La Commission Présidentielle pour l'Analyse de la Dictature Communiste en Roumanie)*, Bucarest, Humanitas, 2007.

¹⁴ Archives du Conseil National pour l'Etude des Archives de la Securitate [dorénavant ACNSAS], Fonds informatif, Dossier 4378, 4^e vol, ff 285-286, « Rapport informatif », du 19 décembre 1961, document inclus dans le volume *Acțiunea « Credinciosul »*. Șef Rabinul Dr. Moses Rosen și comunitatea evreiască în arhivele CNSAS (L'Action « Le croyant ». Le Rabbín en chef Dr. Moses Rosen et la Communauté Juive dans les archives du Conseil National pour l'Etude des Archives de la Securitate), sélection des documents et étude introductive par Anca CIUCIU, Bucarest, Hasefer, 2008, p. 130.

¹⁵ Slomo LEIBOVICI – LAIS, le chapitre « Lupta pentru Alia. Imigrarea în Israel » (La lutte pour l'Alia. L'immigration en Israël), 48p, chapitre de la thèse de doctorat *Evreimea din Romania față de un regim în schimbări: 1944-1950. Reînflorirea și lichidarea instituțiilor evreiești din România (Les Juifs de Roumanie devant un régime changeant: 1944-1950. Le développement et la liquidation des institutions juives en Roumanie)*, Université Bar Ylan (manuscrit), p. 1. Pour une histoire comparée des vagues successives d'immigration en Israël, y compris de l'*aliyah* roumaine, voir Carol BINES, *Din istoria imigrărilor în Israel. 1882-1995 (De l'histoire des immigrations en Israël. 1882-1995)*, Bucarest, Hasefer, 1998.

- 16 Le hassidisme et un mouvement (ultraorthodoxe juif) fondé au 18^{ème} siècle en Europe de l'Est.
- 17 Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 1.
- 18 Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 2 (cite un télégramme du Ministère des Affaires Etrangères allemand, no. 26, Archives de l'Etat de Jérusalem – sans donner la référence complète).
- 19 Tuvia FRILING, *Arrows in the dark: David Ben Gurion, the Yishuv Leadership, and Rescue Attempts During the Holocaust*, Madison, Wisconsin, University of Wisconsin, 2004.
- 20 Radu IOANID, *op.cit.*, pp. 43-45; Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 3.
- 21 Radu IOANID, *op. cit.*, p. 21; Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 3.
- 22 Martin DEAN, *Robbing the Jews. The Confiscation of Jewish Property in the Holocaust, 1933-1945*, United States Holocaust Memorial Museum, Cambridge University Press, 2008, pp. 2-3.
- 23 Voir Götz ALY, *Hitler's Beneficiaries. Plunder, Racial War, and the Nazi Welfare State*, New York, Metropolitan Books, 2006 ou Frank BAJOHR, *Parvenüs and Profiteure: Korruption in der NS – Zeit (Die Zeit des Nationalsozialismus)*, Frankfurt am Main, S. Fischer, 2004.
- 24 Slomo LEIBOVICI – LAIS, « Introducere » (Introduction), in Radu IOANID, *op.cit.*, p. 21.
- 25 Liviu ROTMAN, *op.cit.*, p. 232.
- 26 Une analyse exhaustive et basée sur des sources largement inédites de ce processus est réalisée par Radu IOANID, *op.cit.*
- 27 Dans cette catégorie, certaines théories des migrations (e.g. Rogers BRUBAKER, « Migration of Ethnic Unmixing in the New Europe », *International Migration Review*, 1998, 32(4), pp. 1047-1065) incluent des migrants qui sont perçus comme rentrant dans le « pays d'origine ». C'est le cas, observe Bénédicte MICHALON, (« Migrations internationales et recompositions territoriales en Roumanie. La propriété immobilière, enjeu des relations des migrants Saxons aux acteurs locaux en Transylvanie », *Méditerranée*, 2004, no 3-4, p. 2), des *Aussiedler* (des personnes tels les Saxons de Transylvanie, dont la « germanité » supposée les fait bénéficier du droit d'immigration en République Fédérale d'Allemagne) ou bien des Juifs qui « montent » en *Eretz Israel* (en Palestine, avant la fondation de l'Etat d'Israël en 1948 et en Israël après 1948).
- 28 Jewish Agency (Agence Juive) est un organisme fondé en 1928 par l'Organisation Sioniste Mondiale sous le nom d'Agence Juive pour la Palestine. Avant 1948 (en Palestine sous mandat britannique) elle est l'organe gouvernemental du *Yishouv* (communauté juive de Palestine), ayant un département politique, une armée, une police et un Parlement. Après 1948, une partie de ses prérogatives seront transférées au gouvernement israélien et l'Agence Juive s'occupera principalement de l'organisation de l'*aliyah* et de l'intégration des immigrants.

- 29 *Lishkat Hakesher* ou *Liaison Bureau* (connu aussi sous la dénomination *Nativ*, « voie » en hébreu) est une organisation fondée en 1952 (et subordonnée au Premier Ministre de l'Etat d'Israël), dont l'objectif principal était de garder le contact avec les communautés juives des pays du bloc soviétique pendant la Guerre froide et d'encourager l'*aliyah*. En 2006, l'exécutif israélien a pris la décision de transférer *Nativ* au Ministère des Affaires Stratégiques.
- 30 *Joint ou American Jewish Joint Distribution Committee*, organisation humanitaire et d'assistance sociale fondée en 1914. Sa triple mission est *Rescue, Relief and Reconstruction* (sauvetage, assistance humanitaire et reconstruction) et ses programmes sont destinés aux Juifs ou aux Communautés Juives de plus de 60 pays, hors des Etats Unis.
- 31 Pour le rôle de Jacober dans l'*aliyah* roumaine (avant et durant sa collaboration avec les représentants du *Liaison Bureau*), voir surtout Radu IOANID, *op.cit.* et Amos ETTINGER, *Blind Jump: The Story of Shaïke Dan*, New York, Herzl Press, 1992.
- 32 Mihai PELIN, *DIE 1955-1980. Culisele spionajului românesc (Le département des renseignements externes 1955-1980. Les coulisses de l'espionnage roumain)*, Bucarest, Evenimentul Românesc, 1997, *apud* Radu IOANID, *op.cit.*, p. 164.
- 33 *Ibidem.*
- 34 Correspondance électronique avec D., New Jersey, Newark, juillet 2008.
- 35 Mihai PELIN, *op. cit.*, pp. 113-114, *apud* Radu IOANID, *op.cit.*, p. 164.
- 36 Lors d'une rencontre avec le Rabbin Moses Rosen, en mars 1959, le président du Présidium du Parlement (« Grande Assemblée Nationale »), Ion Gheorge Maurer, s'exclame: « [...] nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut enregistrer les demandes d'émigration [...]. Nous nous attendions à recevoir 10 000 demandes, ou bien 20 000. Mais nous en avions reçu 130 000. Oui, 130 000. Pourriez vous vous imaginer un chiffre pareil? [...] Pourquoi cet exode, pire que pendant le régime fasciste? ». Moses ROSEN, *Dangers, Tests and Miracles: The Remarkable Life Story of Chief Rabbi Rosen of Romania*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1990 (éd. roum. *Primejdii, încercari, miracole*, Bucarest, Hasefer, 2001, p. 217).
- 37 Slomo LEIBOVICI – LAIS, le chapitre « Lupta pentru Alia. Imigrarea în Israel » (La lutte pour l'*aliyah*. L'immigration en Israël), 48p, chapitre de la thèse de doctorat *Les Juifs de Roumanie...*, Université Bar Ylan (manuscrit), pp. 24-25.
- 38 Radu IOANID, *op.cit.*, p. 103.
- 39 HU OSA, 300-60-1, Jews 1957 – 1959.
- 40 Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, p. 100.
- 41 Communauté juive de Palestine avant la création de l'Etat d'Israël.

- 42 Slomo LEIBOVICI – LAIS, le chapitre « Lupta pentru Alia. Imigrarea în Israel » (La lutte pour l’alia. L’immigration en Israël), 48p, chapitre de la thèse de doctorat *Les Juifs de Roumanie...*, Université Bar Ylan (manuscrit), p. 6-7.
- 43 Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 8.
- 44 Entretien avec L., ancien coordinateur pour l’Europe de l’Est du *Liaison Bureau*, Tel Aviv, le 24 février 2008.
- 45 Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 14, Radu IOANID, *op. cit.*, p.
- 46 Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, p. 92.
- 47 Créée en 1945 à Bucarest, par le Décret-loi no. 676, concernant la fondation de la société soviéto-roumaine Sovromtransport du 31 juillet 1945, publié dans *Monitorul Oficial*, CXIII, no. 172, 1e partie, pp. 5483-6586, le 1er août 1945.
- 48 Slomo LEIBOVICI – LAIS, *op. cit.*, p. 21-22.
- 49 Pour une histoire du Comité Démocratique Juif v. Slomo LEIBOVICI – LAIS, *Comitetul Democratic Evreiesc (C.D.E.). Formație politică evreiască sau Jewsectia romaneasca (Le CDE. Formation politique roumaine ou Jewssection roumaine)*, Suceava, Ion Prelipcean, 2003.
- 50 *Ibid.*, p. 22.
- 51 Liviu ROTMAN, « The politics of the Communist regime concerning the Jews: Contradictions, ambivalence and misunderstanding (1945 – 1953) », in Ion STANCIU (éd.), *op.cit.*, p. 232.
- 52 *Ibidem.* V. aussi Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, p. 100.
- 53 Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, p. 100.
- 54 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, Dossier 2/1953, « Compte-rendu de la séance du Comité Central du Parti Ouvrier Roumain », du 14 janvier 1953, f. 33. V. aussi Liviu ROTMAN, *op. cit.*, p. 100
- 55 Arkady VAKSBERG, *Staline et les Juifs. L’antisémitisme russe: une continuité du tsarisme au communisme*, Paris, Robert Laffont, 2003, surtout pp. 225-229.
- 56 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, Dossier 18/ 1948, « Compte-rendu no. 4 de la séance du secrétariat du Comité Central du Parti Communiste Roumain », du 3 août 1948, f. 3-4.
- 57 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, Dossier 74/ 1949, « Compte-rendu no. 4 de la séance du secrétariat », le 31 août 1949, f 3.
- 58 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, Dossier 124/1950, « Décision du Conseil des Ministres concernant le régime des effets d’expatriation dans tout autre pays des émigrants roumains », f. 1.

- 59 American Jewish Year Book (désormais AJYB), 1960, vol. 61, p. 274; Radu IOANID, *op.cit.*, pp. 105-106.
- 60 AJYB, 1960, vol. 61, p. 275.
- 61 AJYB, 1961, vol. 62, p. 305.
- 62 Radu IOANID, *op.cit.*, pp. 105-106.
- 63 Moses ROSEN, *op. cit.* p. 218; Voir aussi AJYB, 1960, vol. 61, p. 276.
- 64 L'accord sera signé au mois de mars 1960 (« Accord du 30 mars 1960 entre la République Populaire Roumaine et les Etats Unis d'Amérique concernant des problèmes financiers entre les deux pays »), ayant une valeur d'environ 25 millions dollars. Des accords similaires avaient été ou seront signés avec des pays tels: la France (1959), le Danemark (1960), la Grande Bretagne (1960 et 1976), l'Autriche (1963), la Norvège (1964).
- 65 Joseph F. HARRINGTON et Bruce J. COURTNEY, *Tweaking the Nose of the Russians: Fifty years of American – Romanian Relations. 1940-1990*, New York, Columbia University Press, 1991.
- 66 *Ibid.*, pp. 235-236.
- 67 *Ibid.*, p. 11 ; Alexandru SAFRAN, *Un tăciune smuls flăcărilor. Comunitatea evreiască din România. 1939 – 1947. Memorii (Un tison arraché aux flammes. La Communauté Juive de Roumanie. 1939-1947. Mémoires)*, Bucarest, Hasefer, 1996, pp. 267-275.
- 68 Entretien avec le B., leader de l'American Jewish Committee et de la Conférence of Jewish Material Claims Against Germany, Washington D.C., le 6 décembre 2007.
- 69 ACNEAS, Fonds informatif, dossier 4378, volumes 1-37. Nous avons consulté (partiellement) ces dossiers dans les archives du United States Holocaust Memorial Museum, Washington D.C. (dorénavant USHMM), Fonds RG-25.004M, Selected Records from the Romanian Information Service (dossiers sélectifs, archives du *Serviciul Român de Informații* [Le Service Roumain des Renseignements], 1936-1984). Pour une excellente sélection des documents provenant de ces dossiers (et d'autres dossiers de l'ACNEAS), v. Anca CIUCIU (documentation, sélection des documents et étude introductive par), *op. cit.*
- 70 *Ibid.*, 17e document, p. 69-70.
- 71 Leon VOLOVICI, « National Communism and Jewish Politics: Romanian Chief Rabbi Rosens' Miracles and Dilemmas », in Ilan TROEN (éd.), *Jewish Centers and Peripheries: Europe Between America and Israel Fifty Years After World War II*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1999, p. 87.
- 72 « Yevseksia » [Yevseksia], la section juive du parti Communiste soviétique. Le terme est utilisé par Moses Rosen pour faire une analogie entre Yevseksia soviétique et le Comité Démocratique Juif créé par le PCR.
- 73 Anca CIUCIU (éd.), *op. cit.*, p. 297 (ACNSAS, Fonds documentaire, dossier 144, 6^e vol., ff. 144-148).
- 74 Radu IOANID, *op.cit.*, p. 98.

- 75 Moses ROSEN, *Dangers, Tests and Miracles: The Remarkable Life Story of Chief Rabbi Rosen of Romania*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1990, p. 152 [le fragment n'existe pas dans l'édition roumaine de l'ouvrage]
- 76 *Ibid.* [éd. roum. *Primejdii, incercări, miracole*, Bucarest, Hasefer, 2001, p. 160].
- 77 *Ibid.* p. 161-162 .
- 78 Voir par exemple Archives Centrales Sionistes, Jérusalem (dorénavant ACS), Fonds: *Central Offices of the World Zionist Organization and of the Jewish Agency for Palestine/ Israel abroad*, Sous-fonds: Z6 - *Nahum Goldmann's offices in New York and Geneva, 1936-1982*, dossier 390.
- 79 Moses ROSEN, *op.cit.*, p. 109.
- 80 V. AJYB, 1960-1972, le chapitre « Europe de l'Est ».
- 81 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Section Chancellerie, dossier 29/ 1967, « Compte-rendu de la séance du Comité Exécutif du CC du PCR du 7 mars 1967 », f. 7.
- 82 Pour une histoire de la « construction » de cette cause sur la scène publique et politique américaine, voir notamment Stuart ALTSHULER, *From Exodus to Freedom: A History of the Soviet Jewry Movement*, Rowman & Littlefield Publishers, 2005 et Pauline PERETZ, *Le combat pour les Juifs soviétiques. Washington-Moscou-Jérusalem*, Paris, Armand Colin, 2006.
- 83 AJYB, 1974-1975, vol. 75, pp. 203-204.
- 84 Pauline PERETZ, « À l'origine de la mobilisation américaine en faveur des Juifs soviétiques », *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, 14, 2004, [En ligne], URL: <http://bcrfj.revues.org/document123.html>, consulté le 3 août 2008.
- 85 Voir par exemple *US State Department Memorandum of Conversation between Emil Bodnaras, Vice President, Romanian Council of State, and Harry G. Barnes, American Ambassador to Romania*, US Embassy, Bucarest, le 24 mai 1974, in *Selected US Documents on Sino-American and Romanian/ Soviet Relations (1969-1974)* obtained by Mircea MUNTEANU, Cold War International History Project, from the National Archives, College Park, Nixon NSC Box 701/703, for the George Washington Cold War Conference on the Sino American Opening and the Cold War (1969-1972), George Washington University, 8-9 February 2002, [En ligne], URL: http://wilsoncenter.org/index.cfm?topic_id=1409&fuseaction=va2.document&identifier=5034F318-96B6-175C-9734796925005DA1&sort=Collection&item=Romania%20in%20the%20Cold%20War, consulté le 9 mai 2008.
- 86 ACS, Fonds *Offices of the World Jewish Congress and other general Jewish Organizations*, Sous-fonds: C10 - *The Office in France*, dossier 3489, Lettre confidentielle adressée par A. Kaplan [CJM Paris], à M. Melamet [CJM New York], le 21 décembre 1971, 2f.
- 87 Nous n'avons plus pu suivre la correspondance interne des organisations juives qui ont concouru à la popularisation de la cause des Juifs roumains dans les milieux politiques américains (i.e. le Congrès Juif Mondial et le

Joint) après la moitié des années 1970. Les archives du Joint de New York sont accessibles jusqu'en 1977 (mais, en réalité, il n'y a que très peu de documents archivés postérieurs à 1973). La situation des fonds que nous avons consultés dans les Archives Centrales Sionistes de Jérusalem est similaire (Fonds *Central Offices of the World Zionist Organization and of the Jewish Agency for Palestine/ Israel abroad*, Sous-fonds: Z6 - *Nahum Goldmann's offices in New York and Geneva*, 1936-1982 et Fonds *Offices of the World Jewish Congress and other general Jewish Organizations*, Sous-fonds: C3 - *The Office in Geneva*, 1936-1997 et Sous-fonds: C10 - *The Office in France*). Notre plus récente recherche dans les archives remonte au mois de juillet 2008 (dans le cas des archives du Joint, New York), respectivement du février 2008 (les Archives Centrales Sionistes, Jérusalem).

88

AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Section Chancellerie, dossier 85/1982, ff. 1-2.

89 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Section Chancellerie, dossier 2/ 1953, « Compte-rendu de la séance du Bureau Politique du 14 janvier 1953 », reproduit dans Liviu ROTMAN, « The politics of the Communist regime concerning the Jews: Contradictions, ambivalence and misunderstanding (1945 – 1953) », in Ion STANCIU (éd.), *op. cit.*, pp. 235-247. Pour les enjeux et l'importance de cette séance, dans le contexte de « l'affaire Slansky » (la séance est organisée deux jours après la publication dans *Pravda* de l'annonce concernant l'emprisonnement des médecins juifs), v. *Ibid.*, pp. 230 – 235 et Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, pp. 45-49.

90

Pour comprendre la position du rabbin Halewy, il ne serait pas dépourvu d'importance de mentionner le fait qu'il avait été le principal contre-candidat d'Alexandre Safran lors de l'élection du chef rabbin de la Roumanie en 1940. Après l'élection de Safran, Halewy devient un critique véhément de l'institution du chef rabinat.

91

Cité par Slomo LEIBOVICI – LAIS, le chapitre « Rabinat independent sau rabinat impus » (Rabbinat indépendant ou rabinat assujéti), 51 p, chapitre de la thèse de doctorat *Les Juifs de Roumanie...*, Université Bar Ylan (manuscrit), p. 10.

92

HU OSA, 300-60-1, Jews 1957 – 1959, no. 1272/ 28.02.1952 (« Séance du Comité Démocratique Juif », in *Viața nouă*, 26.02.1952), pp. 2-7.

93

Pour une histoire des communautés juives en Hongrie, Slovaquie, République Tchèque et pour une analyse du statut juridique des propriétés juives durant les régimes communiste et postcommuniste, v. Catherine HOREL, *La restitution des biens juifs et le renouveau juif en Europe centrale – Hongrie, Slovaquie, République Tchèque*, Berne, Peter Lang, 2002.

94

La liberté des cultes dans la République Populaire Roumanie, Editions de l'Institut roumain pour les relations culturelles avec l'étranger, Bucarest, 1953, p. 30.

- 95 Liviu ROTMAN, « The politics of the Communist regime concerning the
 Jews: Contradictions, ambivalence and misunderstanding (1945 – 1953) »,
 in Ion STANCIU (éd), *op. cit.*, p. 235.
- 96 Séance du Bureau Politique du Comité Central du Parti Ouvrier Roumain,
 du 14 janvier 1953, cité dans *Ibid.*, pp. 238-241.
- 97 Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965*
 (*Les Juifs de Roumanie pendant le régime communiste. 1944 – 1965*),
 Polirom, Iași, 2004, p. 39.
- 98 *Ibidem.*
- 99 Centropa, Entretien avec Edita ADLER, Romania, mené par Andreea Laptés
 (2003), [http://www.centropa.org/archive.asp?mode=bio&DB=HIST&fn=](http://www.centropa.org/archive.asp?mode=bio&DB=HIST&fn=Edita&ln=Adler&country=Romania)
 Edita&ln= Adler&country=Romania, consulté le 23 juin 2006.
- 100 Alexandru SAFRAN, *op.cit.*, p. 187.
- 101 Archives de la Fédération des Communautés Juives de Roumanie, Bucarest
 (dorénavant AFCJR), Fonds X - *Biens immobiliers et mobiliers*, Dossier no.
 10, « 1948-1950 », Lettre adressée par le Comité Provisoire du département
 Maramureș à la Fédération des Communautés Juives, le 28 août 1950,
 f. 336.
- 102 Une analyse des projets de « systématisation » est réalisée par Dennis
 DELETANT, *Ceaușescu and the Securitate: Coercion and Dissent in Romania,
 1965-1989*, M.E. Sharpe, 1996 (le 8^e chapitre, 8: « Central Planning as
 Coercion: Systematisation »).
- 103 Robert TUCKER, *The Soviet Political Mind: Studies in Stalinism and Post-Stalin
 Change*, New York, Praeger, 1963, p. 143.
- 104 Caroline HUMPHREY, « Ideology in Infrastructure. Architecture and Soviet
 Imagination », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 2005, 11,
 p. 39.
- 105 AN-DANHC, Bureau Culture, Conseil des Ministres, séance du 3 novembre
 1952.
- 106 USHMMA, Fonds RG-25.004M, *Selected Records from the Romanian
 Information Service, 1936-1984* (dossiers sélectifs, archives du *Serviciul
 Român de Informații* [Le Service Roumain des Renseignements], *L'action
 informative « Le Croyant »*, 1^{er} volume, « Note », strictement secrète, du 17
 novembre 1962.
- 107 AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Section Chancellerie, dossier 42/1977,
 « Compte-rendu de la réunion du Comité politique exécutif de 30 mars
 1977 », f. 1.
- 108 Yosef GOVRIN, *Relațiile Israelo-Române la sfârșitul epocii Ceaușescu. Din
 însemnările ambasadorului Israelului în România (Les relations
 israélo-roumaines à la fin de l'époque de Ceaușescu. Les notes de
 l'ambassadeur de l'Israël en Roumanie)*, Cluj-Napoca, EFES, 2007.
- 109 AJYB, 1988, vol. 88, p. 352.
- 110 Yosef GOVRIN, *op. cit.*, p. 255.
- 111 AJYB, 1988, vol. 88, p. 352.

- 112 V. Le tableau chronologique des synagogues de Bucarest élaboré par les architectes Neculai – Ionescu Ghinea et Dan D. Ionescu en 1999 (regroupant environ 110 temples/ synagogues/ maisons de prière construites à Bucarest avant 1985, dont 65 ont été démolies entre 1985 et 1988), dans *The Jews of Romania. History, culture, civilization* (CD édité par La Fédération des Communautés Juives de Roumanie. Le Centre pour l’Histoire des Juifs de Roumanie), Bucarest, 2004.
- 113 Yosef GOVRIN, *op.cit.*, p. 255.
- 114 Caroline HUMPHREY, *loc.cit.*, p. 39.
- 115 Entretien avec P., survivante de Transnistrie, journaliste et écrivaine israélienne d’origine roumaine, Tel Aviv, le 30 décembre 2006.
- 116 Pour le cas de l’Hongrie, voir les analyses de Victor Karady, notamment Victor KARÁDY, « Post-Holocaust Hungarian Jewry, 1945–48: class structure, re-stratification and potential for social mobility », in Ezra MENDELSSOHN (éd.), *Jews and Other Ethnic Groups in a Multi-ethnic World* (Studies in Contemporary Jewry, volume III), New York: Oxford University Press, 1987, pp. 147-160.
- 117 Peter KENEZ, *Hungary from the Nazis to the Soviets: The Establishment of the Communist Regime in Hungary, 1944-1948*, Cambridge University Press, 2006, p. 158.
- 118 Vladimir TISMĂNEANU, *Stalinism for All Seasons: A Political History of Romanian Communism*, University of California Press, 2003 (éd. roum. *Stalinism pentru eternitate. O istorie politică a comunismului românesc*, Iași, Polirom, 2005, surtout pp. 107-128).
- 119 De ce point de vue, le cas roumain n’est guère isolé parmi les pays d’Europe centrale et orientale. Voir Catherine HOREL, *op.cit.*
- 120 Compte-rendu de la réunion du CC du PCR avec les responsables des organisations de masse (La Défense Patriotique, l’Union des Patriotes, le Comité National Juif), du 5 octobre 1945. Document reproduit dans Theodor WEXLER et Mihaela POPOV (éd.), *Anchete și procese uitate. 1945-1960 [Enquêtes et procès oubliés. 1945-1960]*, Bucarest, Fondation Wilhelm Filderman, 2002.
- 121 Voir, à titre d’exemple, AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, les dossiers 49/ 1948, « Compte-rendu no. 15 de la séance du Bureau Politique du Comité Central du Parti Ouvrier Roumain [BP du CC du PCR] », le 23 octobre 1948 et 50/1948, « Compte-rendu no. 15 de la séance du BP du CC du PCR », le 26 octobre 1948.
- 122 Lors de la séance du politburo du 26 octobre 1948: AN-DANHC, Fonds CC du PCR, Chancellerie, Dossier 50/1948, « Compte-rendu no. 15 de la séance du BP du CC du PCR », le 26 octobre 1948.
- 123 Robert LEVY, *Ana Pauker: The Rise and Fall of a Jewish Communist*, Berkeley, University of California Press, 2001.

- 124 Liviu ROTMAN, *Evreii din România în perioada comunistă. 1944 – 1965 (Les Juifs de Roumanie pendant le regime communiste. 1944 – 1965)*, Iași, Polirom, 2004, p. 48.
- 125 Pour une histoire de ce processus, voir aussi Liviu ROTMAN, *op. cit.*
- 126 AFCJ, Fonds X, *Biens immobiliers et mobiliers*, Dossier 10, 1948 – 1950, f. 151.
- 127 Liviu ROTMAN, *op. cit.*, pp. 39-40.
- 128 Vladimir TISMĂNEANU *Stalinism pentru eternitate. O istorie politică a comunismului românesc (Stalinism for All Seasons: A Political History of Romanian Communism)*, Iași, Polirom, 2005, p. 27.
- 129 *Ibid.*, p. 51.
- 130 Entretien avec E., diplomate roumain, responsable des relations avec des organisations Juives et avec le Congrès américain, Tel Aviv, le 14 février 2008
- 131 AJYB, vol. 83, 1983, p. 226.
- 132 Moses ROSEN, *op. cit.*
- 133 Leon VOLOVICI, *loc.cit.*, pp. 85-98.
- 134 Raul HILBERG, *The Destruction of the European Jews*, Yale University Press, 2003 [1961].
- 135 Martin DEAN, *op.cit.*, p. 356.
- 136 Katherine VERDERY, « Transnationalism, Nationalism, Citizenship, and Property: Eastern Europe since 1989 », *American Ethnologist*, 1998, 25 (2), p. 298.
- 137 Fragment du texte de la motion de censure « La dictature et l'incompétence du gouvernement Tariceanu contre l'intégration européenne de la Roumanie », initiée par les membres du groupe parlementaire du Parti Social Démocrate et déposée auprès des bureaux permanents réunis de la Chambre des Députés et du Sénat le 16 juin 2005.